



Gouvernement du Québec  
**Ministère des Transports**

# **Rapport annuel 1978-1979**

CANQ  
TR  
100  
1978-79

39588

**Rapport annuel 1978-1979**  
**Ministère des Transports**

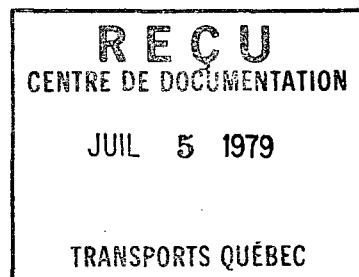
**MINISTÈRE DES TRANSPORTS**  
**CENTRE DE DOCUMENTATION**  
**700, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE EST,**  
**22<sup>e</sup> ÉTAGE**  
**QUÉBEC (QUÉBEC) - CANADA**  
**G1R 5H1**

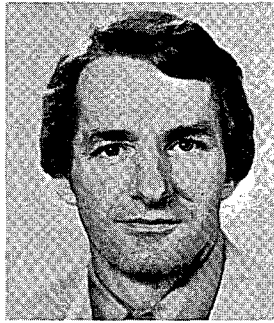
CANQ  
TR  
100  
1978-79

Conception graphique:  
Direction des communications

Dépôt légal  
2<sup>e</sup> trimestre 1979  
Bibliothèque nationale du Québec

**Rapport annuel 1978-1979**  
**Ministère des Transports**





Québec, le 1er juin 1979

Monsieur Clément Richard  
Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Gouvernement  
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le  
rapport annuel du ministère des Transports  
pour l'exercice financier 1978-1979.

Veuillez agréer, monsieur le Président,  
l'hommage de mon profond respect.

Le Ministre,

Lucien Lessard

Québec, le 1er juin 1979

Monsieur Lucien Lessard  
Ministre des Transports  
Hôtel du Gouvernement  
Québec

Monsieur le Ministre,

Je vous sou mets respectueusement le rapport annuel 1978-1979 du ministère des Transports.

Ce rapport décrit les principales activités et les grandes réalisations du ministère au cours de cet exercice financier.

Veuillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Sous-ministre,

Hugues Morrissette

## Table des matières

|                                                               |     |                                                            |    |
|---------------------------------------------------------------|-----|------------------------------------------------------------|----|
| Lettre du Ministre au Président<br>de l'Assemblée nationale   | V   | <b>2. Information, contrôle et sécurité</b>                |    |
| Lettre du Sous-Ministre au Ministre<br>des Transports         | VII | Information aux usagers                                    | 23 |
| <b>Priorité à l'efficacité</b>                                |     | Permis et immatriculations                                 | 23 |
| <b>Avant-propos</b>                                           |     | Permis de conduire                                         | 23 |
| Accroissement de l'efficacité                                 | 3   | Immatriculation                                            | 23 |
| Assouplissement de la<br>réglementation                       | 3   | Répartition des bureaux émetteurs                          | 23 |
| Réforme de la gestion interne                                 | 3   | Revenus                                                    | 24 |
| Impact social                                                 | 3   | Assurance automobile                                       | 24 |
| Intérêts élargis                                              | 4   | Contrôle du transport                                      | 24 |
| Affirmation du Québec                                         | 4   | Statistiques de l'inspection                               | 24 |
| Intégration du système métrique                               | 4   | Districts d'inspection                                     | 25 |
| <b>Les missions du ministère</b>                              |     | Sécurité routière                                          | 26 |
| <b>Organisation administrative</b>                            |     | Vérification mécanique                                     | 26 |
| Les missions du ministère                                     | 7   | Écoles de conduite                                         | 26 |
| Structure des programmes                                      | 7   | <b>3. Construction du réseau routier</b>                   |    |
| Réorganisation administrative                                 | 7   | Études préparatoires                                       | 29 |
| Le nouvel organigramme                                        | 8-9 | Contrats                                                   | 29 |
| Direction générale de la planification<br>et du développement | 12  | Construction d'autoroutes                                  | 29 |
| Direction générale du génie                                   | 12  | Construction de routes principales                         | 29 |
| Direction générale des opérations                             | 12  | Construction de routes régionales<br>et locales            | 30 |
| Direction générale du Bureau des<br>véhicules automobiles     | 12  | Axes routiers prioritaires                                 | 30 |
| Direction générale de la gestion<br>financière                | 12  | Tableau des activités de construction                      | 30 |
| Direction générale de l'administration<br>et du personnel     | 12  | <b>4. Conservation du réseau routier</b>                   |    |
| Bureau du Sous-ministre                                       | 13  | Conservation des chaussées et des<br>éléments de confort   | 33 |
| Les effectifs                                                 | 13  | Longueur du réseau entretenu                               | 34 |
| Budget                                                        | 13  | Conservation des structures                                | 34 |
| <b>Les programmes</b>                                         |     | Conservation des équipements<br>de contrôle et de sécurité | 34 |
| <b>1. Les systèmes de transport terrestre</b>                 |     | Exploitation d'hiver                                       | 34 |
| Inventaires et recherches                                     | 17  | Conservation des éléments de<br>contrôle et de sécurité    | 34 |
| Transport des personnes                                       | 18  | Activités de soutien                                       | 34 |
| Transport collectif                                           | 18  | Soutien en matériel                                        | 34 |
| Transport par taxi                                            | 19  | <b>5. Gestion interne et soutien</b>                       |    |
| Transport des marchandises                                    | 19  | Relations ministérielles                                   | 39 |
|                                                               |     | Gestion des ressources humaines                            | 39 |
|                                                               |     | Communications                                             | 39 |
|                                                               |     | Cartographie                                               | 39 |
|                                                               |     | Approvisionnement et contrats                              | 39 |
|                                                               |     | Réclamations pour dommages                                 | 40 |
|                                                               |     | Aide à l'amélioration du réseau<br>municipal               | 40 |

|                                                   |    |
|---------------------------------------------------|----|
| <b>6. Commission des transports<br/>du Québec</b> | 43 |
| <b>7. Transport maritime et aérien</b>            |    |
| Transport maritime et fluvial                     | 47 |
| Transport aérien                                  | 48 |
| <b>8. Transport aérien gouvernemental</b>         |    |
| Transport des personnes et des<br>marchandises    | 51 |
| Protection de la forêt                            | 52 |
| <b>9. Transport scolaire</b>                      |    |
| Amendements au Règlement 11                       | 55 |

---

## Annexes

---

|                                                                                      |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------|----|
| I. Lois, règlements et ordonnances<br>administrés par le ministère<br>des Transports | 57 |
| II. Bilan législatif et réglementaire<br>1er avril 1978 au 31 mars 1979              | 59 |



L'année 1978-1979 a été marquée par un certain nombre de priorités, autour desquelles toutes les actions du ministère ont été articulées. Parmi ces priorités, on peut compter:

- l'efficacité accrue des transports;
- l'assouplissement de la réglementation des transports;
- la réforme de la gestion interne du ministère;
- l'impact social des transports;
- l'élargissement des intérêts du ministère au-delà du transport routier et de la voirie;
- l'affirmation croissante du Québec pour contrôler son propre système de transport;
- l'intégration du système métrique dans les activités courantes du ministère.

#### Accroissement de l'efficacité

Le ministère a accordé cette année une importance particulière à l'amélioration de l'efficacité des transports et cette préoccupation constante a pris diverses formes.

En particulier, le COTREM (Conseil des Transports de la région de Montréal) vise directement à l'intégration des différents modes de transports des personnes dans la région métropolitaine, dans un but de plus grande efficacité de ce réseau.

Par ailleurs, cette recherche d'une efficacité accrue a également conduit à la mise en service d'un lien par bateau-rail entre les deux rives du Saint-Laurent (plus précisément entre Matane et Baie-Comeau). Cette réalisation récente permet de nouveaux débouchés aux deux régions desservies, par le biais de l'intégration efficace des deux modes ferroviaire et maritime.

Le ministère a aussi démontré son intérêt pour l'efficacité des transports en entreprenant une étude du rôle de la Commission des Transports du Québec par rapport au fonctionnement de notre réseau de transport. Cette étude avait pour but d'alléger le fardeau bureaucratique et réglementaire de la Commission, afin de protéger les consommateurs et rendre plus efficaces les opérations des transporteurs québécois.

Cet objectif d'efficacité accrue ne s'est pas limité à ces quelques exemples mais, au

contraire, il a marqué l'ensemble des activités du ministère.

#### Assouplissement de la réglementation

Au cours de l'année, le ministère a commencé à étudier les possibilités d'assouplissement de l'abondante réglementation à laquelle doivent se soumettre les transporteurs.

#### Réforme de la gestion interne

L'année qui se termine a également été l'occasion de transformations profondes dans l'organisation même du ministère, transformations qui ne peuvent avoir d'autres résultats que de réformer profondément la gestion interne du ministère et d'influencer l'ensemble des transports québécois.

Cette réorganisation administrative du ministère répond à la nécessité de disposer de services administratifs capables de gérer une politique intégrée des transports, et d'organiser ces services pour qu'ils puissent fonctionner efficacement. Le ministère peut donc avoir une action plus directe sur tous les modes de transport.

#### Impact social

Le ministère a accordé cette année une importance nouvelle à des préoccupations sociales. C'est ainsi que trois comités permanents (sur l'économie d'énergie, sur l'environnement et sur la sécurité) ont traité de l'impact social des activités du ministère.

Les travaux du comité sur l'économie d'énergie ont porté à la fois sur la recherche fondamentale et sur l'application de mesures immédiates et concrètes. Le comité vise les buts suivants: favoriser les transports collectifs et semi-collectifs, modifier la composition du parc automobile, rationaliser la consommation d'énergie du ministère. D'autres études ont notamment porté sur l'aménagement du territoire, la vitesse et les arrêts obligatoires dans les municipalités, le co-voiturage et les normes d'éclairage routier.

La création, en 1978, d'un comité sur l'environnement souligne l'importance de la protection et de l'amélioration de la qualité de la vie. Ce comité a préparé des guides pratiques à l'intention des concepteurs et des réalisateurs des projets du ministère; il a également préparé des rapports sur l'application de la loi relative à la protection des terres agricoles.

Le comité sur la sécurité a, pour sa part, le mandat de dégager des politiques et des recommandations touchant la sécurité dans les domaines propres au ministère. Au cours de l'année, ce comité a traité de la prochaine campagne de sécurité routière, de la contre-publicité sur l'alcool, de la promotion de la sécurité routière dans les écoles et dans les milieux de travail, ainsi que de la sécurité des enfants.

### **Intérêts élargis**

Un des faits marquants de cette dernière année consiste en un élargissement significatif des intérêts du ministère au-delà de ses activités traditionnelles dans le domaine de la voirie et du transport routier. En effet, les interventions du ministère dans le transport aérien en particulier, ainsi que dans le transport ferroviaire et maritime marquent bien cette volonté ferme de toucher tous les modes de transport. La réorganisation administrative du ministère facilite un tel élargissement.

### **Affirmation du Québec**

Au cours de l'année, le ministère a continué d'affirmer sa présence dans les transports, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Québec.

Il faut d'abord citer le rôle actif du ministère dans la mise en échec d'un projet d'achat de la compagnie Nordair par Air Canada, protégeant ainsi les intérêts du Québec pour la survie d'un transporteur régional fort.

Par ailleurs, le ministère a donné son assentiment à une éventuelle fusion des compagnies, Nordair et Québécoir, après que ses études eurent conclu à la viabilité de ces entreprises et à la rentabilité d'une fusion. En outre, le ministère a tenu un contact étroit avec les divers groupes intéressés à l'avenir de ces deux transporteurs, en mettant à leur disposition ses expertises et ses études.

Le ministère a également conclu une entente avec le ministère ontarien des Trans-

ports à propos de l'avenir du transport aérien dans l'est du Canada, et à propos d'une collaboration éventuelle dans le cas d'une répartition du réseau de Nordair.

Dans un autre ordre d'idée, le ministère est intervenu auprès de la Commission Canadienne des Transports pour appuyer les demandes de permis de certains transporteurs aériens québécois, en particulier dans le cas de la desserte de la Baie James à partir de l'Abitibi. Cette démarche s'inscrit dans une politique d'intégration des services des transporteurs aériens québécois.

Le ministère est intervenu de manière active dans le projet de réforme fédérale de la gestion portuaire, dans un effort pour protéger la situation actuelle des ports québécois, et pour permettre à ces ports un développement autonome.

Des ententes ont également été négociées avec l'Ontario et le Maine, dans le domaine du camionnage. Il s'agit essentiellement des ententes de réciprocité, qui réglementent les échanges routiers avec ces deux territoires.

Le ministère a enfin consacré au cours de l'année des énergies significatives à la promotion du français dans un domaine où son existence est sérieusement menacée: celui des communications aériennes.

### **Intégration du système métrique**

C'est au cours de l'année 1978-1979 que les phases plus décisives du programme d'implantation du système international d'unités (SI) ont été abordées par le ministère. Il s'agit en particulier de l'intégration du système SI à la réalisation des travaux de construction, de la transformation de la signalisation routière et des balances routières, de l'immatriculation de 3 500 000 véhicules selon ces nouvelles normes et, de la conversion des taximètres.

Organisation administrative

---

**Les missions du ministère**

---



Le ministère des Transports s'est vu confier la tâche d'élaborer et de proposer au gouvernement des politiques relatives aux transports pour le Québec, de mettre en oeuvre ces politiques, d'en surveiller l'application et d'en coordonner l'exécution. Pour les besoins de cette tâche, le ministère répartit ses activités selon trois missions principales.

La première est de loin la plus importante puisqu'il s'agit de la mission économique. À l'intérieur de celle-ci, la plus grande partie des efforts est consacrée aux transports terrestres; en effet, on y trouve six programmes:

- les systèmes de transports terrestres
- l'information, le contrôle et la sécurité
- la construction du réseau routier
- la conservation du réseau routier
- la gestion interne et le soutien
- les transports maritime et aérien

La seconde mission du ministère est gouvernementale et administrative, et elle recouvre une activité bien particulière, qui est celle du service de transport aérien gouvernemental.

La dernière mission est éducative et culturelle puisqu'elle touche un service à l'éducation, le transport scolaire.

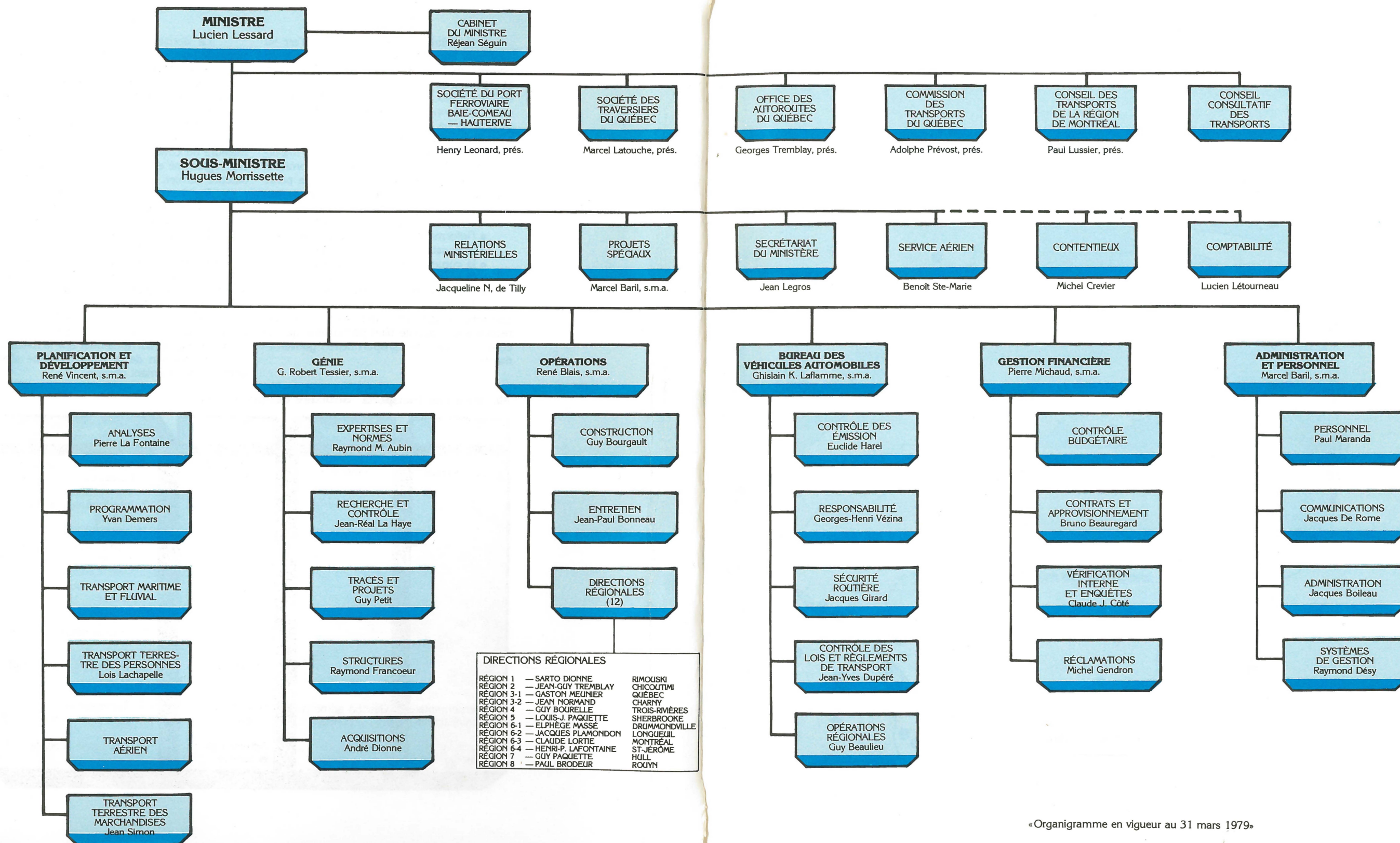
L'activité du ministère se répartit donc selon ces huit programmes bien distincts, que ce rapport annuel décrira.

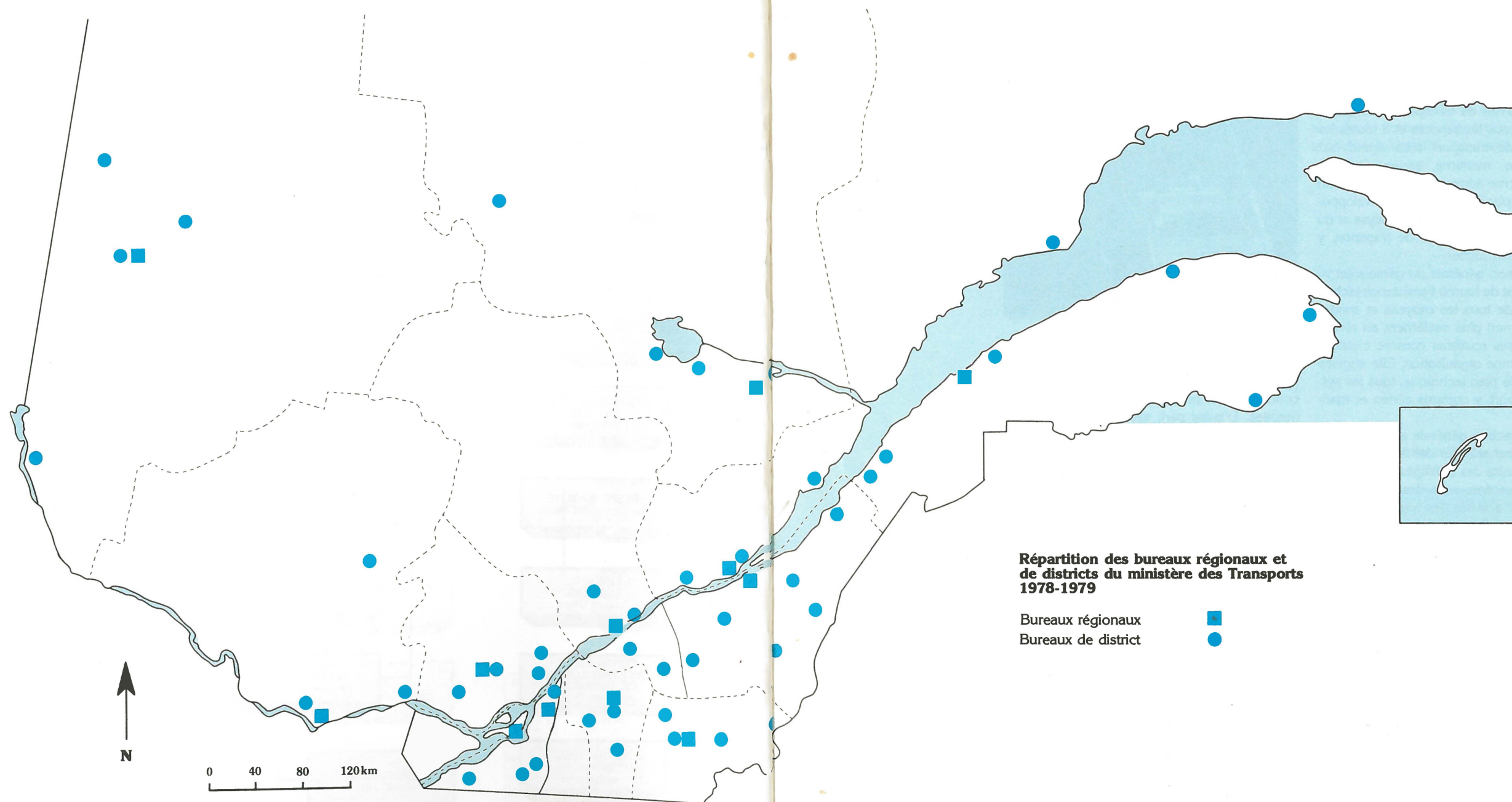
Pour remplir cette tâche, il s'est effectué au ministère une réorganisation administrative majeure au cours de l'année 1978; un nouvel organigramme est en effet entré en vigueur en octobre dernier.

Par cette réorganisation, le ministère recherche un meilleur équilibre entre ses divers champs d'activités dans le domaine des transports, de même qu'une meilleure intégration de tous les éléments. C'est ainsi que les modes de transport qui ont reçu moins d'attention jusqu'à maintenant vont prendre un nouvel essor; il s'agit en particulier du transport maritime et fluvial et du transport aérien. La structure du ministère se compose toujours de six directions générales, comme l'ancien organigramme, mais il faut remarquer que la fonction et la composition de la plupart d'entre elles sont significativement altérées.

#### Ministère des Transports Structure des programmes

| Mission                           | Domaine                         | Secteur                       | Programmes                           |
|-----------------------------------|---------------------------------|-------------------------------|--------------------------------------|
| Économique                        | Transports                      | Transports terrestres         | 1. Système de transports terrestres  |
|                                   |                                 |                               | 2. Information, contrôle et sécurité |
|                                   |                                 |                               | 3. Construction du réseau routier    |
|                                   |                                 |                               | 4. Conservation du réseau routier    |
|                                   |                                 |                               | 5. Gestion interne et soutien        |
|                                   |                                 | Transports maritime et aérien | 6. Transports maritime et aérien     |
| Gouvernementale et administrative | Gestion administrative centrale | Services de soutien           | 7. Transport aérien gouvernemental   |
| Éducative et culturelle           | Éducation                       | Administration et services    | 8. Transport scolaire                |





La Direction générale de la planification et du Développement a pour mission essentielle de regrouper au sein d'une même équipe toutes les responsabilités relatives à la planification et au développement des transports. En somme, son mandat consiste à définir les orientations qu'entend suivre le ministère dans les différents domaines sous sa juridiction. Elle doit, de plus, élaborer et appliquer un plan intégré de systèmes de transport. Son action s'étend donc à tous les services et à toutes les infrastructures de transport sans égard aux modes: terrestre, maritime, aérien. Dans le cadre de la réforme administrative, la Direction générale de la planification et du développement est désormais chargée de l'analyse et du développement des systèmes de transport, y compris du réseau routier.

La Direction générale du génie s'est vu confier le mandat de fournir l'assistance technique au niveau de tous les moyens et modes de transport et non plus seulement au niveau des infrastructures routières comme c'était le cas dans l'ancienne organisation. Elle englobe désormais, sur le plan technique, tous les systèmes de transport, y compris aérien et maritime.

Cette Direction générale assure la conception des plans et devis des infrastructures et contrôle la qualité des ouvrages. Elle compte une nouvelle direction, celle des Acquisitions, qui regroupe les activités des anciennes directions des Expropriations et de l'Arpentage ainsi que du Service des utilités publiques.

L'ancienne Direction générale des routes s'appelle maintenant la Direction générale des opérations afin de bien montrer que son action ne se manifeste pas seulement au niveau des infrastructures routières mais également au niveau des infrastructures de transport maritime, aérien et ferroviaire. Cette direction générale est à toute fin utile le maître-d'oeuvre de tous travaux mis en chantier par le ministère des Transports.

La réforme administrative a confirmé la mission du Bureau des véhicules automobiles qui consiste à émettre et contrôler le permis de conduire et l'immatriculation, tout en veillant à la sécurité routière par des actions directes sur le conducteur et le véhicule. Avec l'entrée en vigueur du régime d'assurance automobile,



cette direction générale a assumé la responsabilité de percevoir les contributions requises des conducteurs et propriétaires de véhicules automobiles. D'autre part, elle s'est vu confier le mandat de surveiller l'application des lois et règlements concernant les transports. Elle doit, de plus, voir à ce que les décisions de la Commission des transports du Québec soient observées. Enfin, elle a été dégagée de son double rôle de juge et partie puisque la justification de la réglementation relative aux permis de conduire et à l'immatriculation est maintenant sous la responsabilité de la Direction générale de la planification et du développement.

La Direction générale de la gestion financière a le mandat de confectionner les prévisions budgétaires conformément aux programmes acceptés par le ministère. Les activités liées au contrôle budgétaire et administratif y ont été regroupées. Cette nouvelle direction générale a encore comme responsabilité de superviser les activités propres à l'approvisionnement et à l'octroi de tous les contrats du ministère.

La Direction générale de l'administration et du personnel fournit aux entités administratives du ministère, les services d'expertise et de

soutien sur le plan administratif. Elle assiste et conseille la direction en matière de ressources humaines et matérielles, de règles et pratiques administratives, de gestion de l'information et de communications.

Enfin, la réforme rattache au Bureau du sous-ministre, les unités administratives suivantes:

- le Secrétariat du ministère;
- le Service des relations ministérielles;
- le Service des projets spéciaux;
- le Service aérien gouvernemental.

De ces six directions générales, dépendent un total de 27 directions et 78 services, 12 directions régionales et 47 districts.

Au début de l'année 1978-1979, le ministère comptait 10 597 employés permanents, qui se répartissaient en 170 cadres supérieurs, 120 adjoints aux cadres, 679 professionnels, 4 626 fonctionnaires, 191 agents de la paix et 4 811 ouvriers. Le ministère a également eu recours aux services de quelque 9 500 employés occasionnels dont 4 120 dans le cadre du programme OSE.

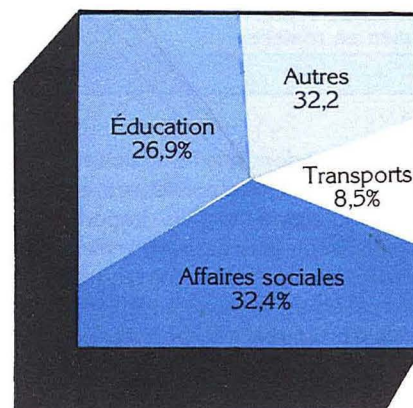
Aussi, en raison de son impact sur l'ensemble du territoire québécois, le ministère est solidement implanté dans toutes les régions.

## Budget

Durant l'année financière 1978-1979, le ministère des Transports a administré un budget de \$1 173 702 200. Ces crédits, qui ne tiennent pas compte d'une somme de \$7,3 millions affectée à la Commission des transports du Québec, représentent 8,5% du budget global voté par l'Assemblée nationale. Le ministère des Transports occupait ainsi le troisième rang parmi les 26 ministères québécois, après le ministère des Affaires sociales (32,4%) et le ministère de l'Éducation (26,9%).

Ce budget représente une augmentation de 5,8% par rapport au budget de l'année 1977-1978, ce qui se traduit par une affectation budgétaire d'environ \$187 par citoyen.

**Répartition du budget du Québec 1978-1979**



Le tableau suivant précise la répartition de ce budget selon les programmes du ministère.

**Répartition du budget selon les programmes 1978-1979**  
(en millions de dollars)

**1. Systèmes de transports terrestres**

|                               |              |
|-------------------------------|--------------|
| 1. Inventaires et recherches  | 4,9          |
| 2. Transport des personnes    | 118,7        |
| 3. Transport des marchandises | 1,3          |
|                               | <b>124,9</b> |

**2. Information, contrôle et sécurité**

|                               |             |
|-------------------------------|-------------|
| 1. Information aux usagers    | 0,4         |
| 2. Permis et immatriculations | 22,0        |
| 3. Contrôle du transport      | 4,7         |
| 4. Sécurité routière          | 3,4         |
|                               | <b>30,5</b> |

**3. Construction du réseau routier**

|                                       |              |
|---------------------------------------|--------------|
| 1. Construction d'autoroutes          | 178,8        |
| 2. Construction de routes principales | 131,9        |
| 3. Construction de routes régionales  | 58,7         |
| 4. Construction d'autres routes       | 108,5        |
|                                       | <b>477,9</b> |

**4. Conservation du réseau routier**

|                                                            |              |
|------------------------------------------------------------|--------------|
| 1. Conservation des chaussées                              | 114,2        |
| 2. Conservation des structures                             | 14,3         |
| 3. Conservation des équipements de contrôle et de sécurité | 16,4         |
| 4. Exploitation d'hiver                                    | 84,0         |
| 5. Activités de soutien                                    | 21,1         |
| 6. Soutien en matériel                                     | 33,6         |
|                                                            | <b>283,6</b> |

**5. Gestion interne et soutien**

|                                              |             |
|----------------------------------------------|-------------|
| 1. Direction                                 | 2,8         |
| 2. Soutien administratif                     | 8,8         |
| 3. Soutien technique                         | 7,9         |
| 4. Aide à l'amélioration du réseau municipal | 18,6        |
|                                              | <b>38,1</b> |

**7. Transport maritime et aérien**

|                                      |             |
|--------------------------------------|-------------|
| 1. Aide au fonctionnement            | 10,7        |
| 2. Développement de l'infrastructure | 7,9         |
|                                      | <b>18,6</b> |

**8. Transport aérien gouvernemental**

|                                                |             |
|------------------------------------------------|-------------|
| 1. Transport des personnes et des marchandises | 4,8         |
| 2. Protection de la forêt                      | 5,5         |
|                                                | <b>10,3</b> |

**9. Transport scolaire**

|                               |              |
|-------------------------------|--------------|
| 1. Aide au transport scolaire | 189,3        |
| 2. Soutien administratif      | 0,5          |
|                               | <b>189,8</b> |

**Total: 1 173,7**

N.B. Ce tableau ne comprend pas le programme 6 (C.T.Q., \$7,3 millions) qui fait l'objet d'un rapport annuel particulier. Voir page 41.

Il apparaît donc que l'entretien et la construction du réseau routier constituent, en termes budgétaires, l'activité la plus importante du ministère puisque plus de \$760 millions y ont été consacrés. Une telle concentration des investissements est toutefois entièrement compréhensible puisque le transport routier demeure de loin le principal mode utilisé au Québec, autant pour les marchandises que pour les personnes.

Il est également intéressant de constater que les sommes consacrées à la construction

des routes principales, régionales et locales, dépassent notablement les sommes affectées aux autoroutes. On peut conclure que la voirie régionale et locale a bénéficié d'un effort budgétaire important.

Par ailleurs, le transport des personnes occupe une part croissante du budget du ministère et compte en 1978-1979 pour près de \$120 millions. De plus, le ministère a consacré près de \$190 millions au transport scolaire.

## **1. Systèmes de transport terrestre**

---



Le premier programme du ministère touche les systèmes de transport terrestre; sous ce titre, sont regroupés les inventaires et recherches portant sur les divers aspects du transport terrestre.

Il regroupe également les programmes d'assistance financière au transport collectif, à l'exclusion du transport scolaire.

Les buts poursuivis par ce programme sont de connaître, d'améliorer et de coordonner les systèmes de transport terrestre.

Un budget de \$125 millions et des effectifs d'environ 225 personnes ont été consacrés à ce programme.

### **Inventaires et recherches**

Cet élément de programme a pour objectif une connaissance approfondie de l'état actuel des systèmes de transport en vue de l'établissement d'une politique québécoise de transport. Ces travaux ont touché le transport routier, le transport ferroviaire et le transport terrestre multimodal. Ils comprennent aussi le contrôle des matériaux nécessaires aux infrastructures de transports.

Dans le domaine routier, le ministère a poursuivi sa tâche d'inventaire et il a également procédé à plusieurs études particulières portant sur la planification du réseau.

On peut notamment citer:

- le développement de l'autoroute 73 sud, de la route 116, des routes dans l'axe de l'autoroute 55 et du réseau routier de l'Outaouais;
- la politique de partage des responsabilités routières entre le ministère et les municipalités;
- les impacts de la réforme fiscale municipale sur les activités du ministère dans le domaine routier;
- les impacts de la loi 125 (aménagement du territoire) sur les projets routiers du ministère;
- le programme d'aide à l'aménagement de pistes cyclables;
- la problématique de la politique d'entretien des chemins d'hiver.

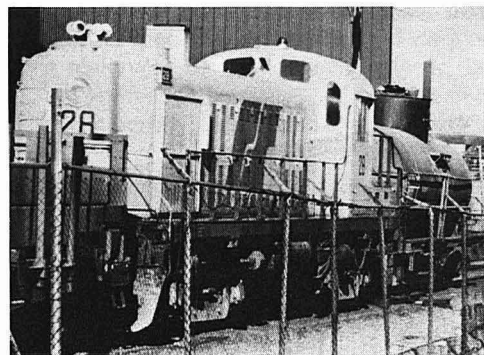
De plus, à titre de gestionnaire du réseau routier, le ministère a collaboré avec l'Office de planification et de développement du Québec, relativement à des projets d'aménagement du territoire.

Dans le domaine ferroviaire, les recherches et inventaires ont porté sur:

- les programmes fédéraux de rationalisation des services ferroviaires pour passagers;
- la révision des taux ferroviaires et leurs implications au Québec;
- la refonte de la Loi des chemins de fer du Québec;
- les politiques de sécurité dans les services ferroviaires sous juridiction québécoise.

Pour ce qui est du transport terrestre multimodal, le ministère a procédé en 1978-1979, à une première analyse de l'impact qu'aura au Québec la signature éventuelle par le gouvernement fédéral, d'une convention internationale sur le transport multimodal. Il a aussi collaboré à la préparation d'un livre vert sur la politique scientifique du Québec, dont l'application marquera l'avenir de la recherche dans tous les modes de transport.

Le ministère a aussi procédé à diverses analyses et contrôles de la qualité de certains matériaux, comme les produits chimiques ou pétroliers, ainsi que les matériaux de construction qu'il utilise ou qui le sont par d'autres ministères ou organismes gouvernementaux.



**REÇU**  
CENTRE DE DOCUMENTATION

JUIL 5 1979

TRANSPORTS QUÉBEC

## Transport des personnes

Cet élément de programme vise à promouvoir l'amélioration et l'efficacité des moyens et des services de transport terrestre des personnes, à l'exclusion du transport des écoliers.

### Transport collectif

Dans le domaine du transport collectif, l'aide du ministère est passée de \$86,3 millions en 1977-1978 à \$116,6 millions cette année, soit une augmentation de 35%. Cette somme comprend notamment:

- \$57,5 millions en compensation des déficits d'exploitation des services urbains;
- \$5,4 millions en contribution à l'achat de nouveaux autobus;
- \$47,3 millions en subvention au service de la dette du métro de Montréal;
- \$2,4 millions en subvention aux trains de banlieue de Montréal;
- \$1,0 million pour le transport de personnes handicapées.

Suite à l'adoption de la loi 56, la Commission de transport de la rive sud de Montréal a fait l'acquisition de l'entreprise de transport collectif Métropolitain-Sud en vue de l'exploiter. La même Loi a autorisé la Commission de transport de la communauté urbaine de Montréal, à acquérir et exploiter le réseau Métropo-

litain-Provincial, projet qui était en voie de réalisation à la fin de l'exercice financier.

Trois corporations municipales ou inter-municipales de transport ont été formées depuis l'adoption de la loi 73, soit celles du Saguenay, de la rive sud de Québec et de Sherbrooke.

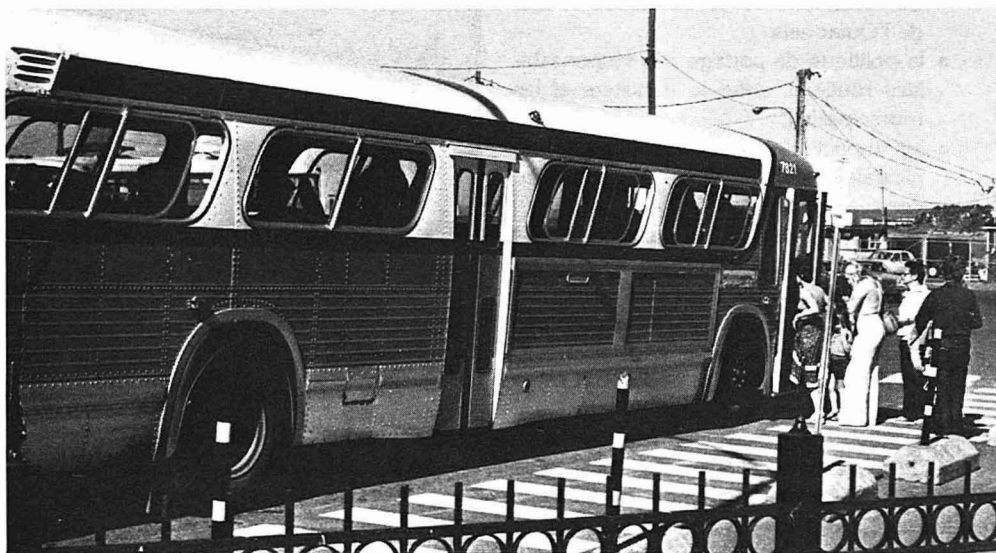
Une quatrième corporation de transport est en voie de formation dans la région de Trois-Rivières alors qu'une étude est en cours pour l'établissement d'une cinquième corporation dans la région de Joliette-Repentigny.

Par ailleurs, des voies réservées aux autobus ont été inaugurées sur le pont Champlain, et un stationnement d'incitation pour 500 véhicules a été ouvert sur la rive sud de Montréal.

Le ministère a continué à subventionner l'achat d'autobus urbains; il en résulte que 1 121 des 2 886 autobus des organismes publics subventionnés en 1978-1979 ont été acquis grâce à l'aide du ministère, comparativement à 907 l'année précédente, soit une augmentation de 23,6%.

En ce qui concerne les trains de banlieue de Montréal, le ministère a versé en 1978-1979, une partie du montant de \$2,4 millions accordé en 1977 pour subventionner leur déficit d'exploitation.

Par ailleurs, il a annoncé son intention de financer le déficit d'exploitation des trains



de banlieue à parts égales avec les municipalités, en l'intégrant au déficit général d'exploitation du transport en commun sur l'île de Montréal. Le ministère a également multiplié ses démarches auprès du gouvernement canadien pour obtenir sa participation à la remise en bon état des trains de banlieue de la région de Montréal.

Le ministère a continué d'intervenir auprès de la Commission canadienne des transports dans des dossiers visant à rationaliser des services de trains de voyageurs exploités par le Canadien national et le Canadien pacifique et qui devaient ultérieurement être remis à Via Rail.

Ses interventions ont porté notamment sur les services reliant le Saguenay — Lac-Saint-Jean ainsi que l'Abitibi à Montréal et Québec.

Les décisions rendues par la C.C.T. rencontraient les principaux objectifs formulés par le ministère dans les deux cas.

Le ministère a amorcé des négociations en vue de conclure un protocole d'entente avec un organisme paragouvernemental ontarien, Urban Transportation Development Corporation, dans le but de concevoir un véhicule ferroviaire léger et articulé.

Le commissaire Robert Jodoin, chargé d'enquêter sur la sécurité dans le transport par autobus, à la suite de tragédies survenues à Eastman et dans la région de Saint-Sauveur, a déposé son rapport à la fin de mars 1979.

Ce rapport recommande notamment la formation d'un Conseil de sécurité routière relevant du ministère des Transports et doté de pouvoirs d'intervention et de sanction. Suite à ce rapport, le ministère des Transports a annoncé que de nouvelles mesures énergiques, visant à assurer une plus grande sécurité dans le transport par autobus, seront appliquées à l'avenir en collaboration avec les ministères concernés, notamment le ministère de la Justice.

### **Transport par taxi**

Le ministère a contribué cette année à la naissance du Conseil québécois du taxi, notamment en lui octroyant une subvention. C'est également cette année que la constitution interne de 25 ligues de propriétaires de taxi a été approuvée. En appui à ces ligues, le

ministère a demandé au Bureau de la statistique du Québec d'entreprendre une étude sur le nombre optimal de permis de taxi qui devraient être émis dans les différentes agglomérations.

Le règlement 6, sur le transport par taxi, a été adapté au système international d'unités (SI) et, il a été amendé afin d'autoriser la Commission des transports du Québec à tenir compte de l'inflation lorsqu'elle déterminera les taux et tarifs des taxis en 1979.

Par ailleurs, le ministère a poursuivi sa consultation auprès des propriétaires de taxi, notamment dans les deux cas suivants: celui d'un projet de refonte du règlement 6 et de la desserte de l'aéroport de Dorval.

### **Transport des marchandises**

Cet élément de programme vise à promouvoir l'amélioration et l'efficacité des moyens et des services de transport de marchandises par camions. Il regroupe également les activités de transport ferroviaire et de transport par pipeline.

Une refonte du Règlement sur le camionnage en vrac, sanctionnée le 26 avril 1978, a fait disparaître la distinction entre «artisan» et «entrepreneur» au niveau du permis, a gelé le nombre de permis dans les régions et créé de nouveaux postes d'affectation uniques, administrés par des représentants d'associations régionales de camionneurs en vrac. La Commission des transports du Québec a déjà émis des permis de postes d'affectation dans huit des dix régions du Québec et, un total de 34 sous-postes ont été formés dans ces régions. Le ministère a de plus créé un Comité de surveillance du règlement 112 et a multiplié ses efforts pour aider au développement de l'industrie du camionnage en vrac. Enfin, le ministère a amendé le Règlement sur le camionnage en vrac relativement à l'émission de permis pour certains transporteurs de bois brut.

Un nouveau Règlement sur le transport des déchets, adopté en 1978, oblige toute personne ou corporation à détenir un permis de la Commission des transports du Québec pour transporter des déchets contre rémunération.

Un autre règlement en préparation au ministère portera sur les poids et dimension des camions.

En 1978-1979, le ministère a poursuivi des études d'ordre légal et économique en vue d'une révision de la Loi des chemins de fer du Québec. Les amendements à cette Loi porteront notamment sur la tarification, les conditions d'exploitation des entreprises et la sécurité.

Le ministère a aussi analysé et approuvé plusieurs demandes de modifications de tarifs de la part de compagnies de chemins de fer sous juridiction québécoise.

De même, il a complété au cours de l'année des négociations relatives à des projets de déplacement de voies ferrées en milieu urbain, notamment à Amos, Victoriaville et Jonquière. On procédera bientôt aux études requises pour la réalisation de ces projets.

Dans un autre ordre d'idée, le ministère est intervenu à trois reprises auprès de la Commission canadienne des transports au sujet de requêtes en abandon d'embranchements de voies ferrées secondaires déficitaires. Ces interventions ont porté, notamment, sur la ligne Tring-Jonction — Lac Mégantic, le tronçon Lac Dufault — Taschereau de la ligne Rouyn-

Noranda — Taschereau et, le tronçon Gendreau — Angliers de la ligne du Témiscamingue.

Dans le premier cas, la C.C.T. a ordonné le maintien du tronçon encore utilisé entre Tring-Jonction et Courcelles, ce qui répond au principal objectif du ministère.

Dans les deux autres cas, la C.C.T. n'avait pas encore rendu de décisions au 31 mars 1979.

Le ministère a été appelé à se prononcer au cours de l'année sur le choix d'un tracé de gazoduc entre Trois-Rivières et Québec, dans le cadre d'un projet global de Trans-Canada Pipelines Limited en vue d'alimenter le Québec en gaz naturel.

Parmi les facteurs décisifs qui seront pris en considération pour le choix d'un tracé, mentionnons la possibilité de desservir la population locale et d'intégrer le gazoduc aux infrastructures de transport déjà existantes ou en voie de réalisation, comme l'emprise de l'autoroute 40, la ligne de 230 kw de l'Hydro-Québec et la voie ferrée du Canadien Pacifique.



## **2. Information, contrôle et sécurité**

---



Le deuxième programme regroupe toutes les activités d'information, de contrôle et de sécurité. Plus précisément, on y retrouve les éléments suivants: information aux usagers, permis et immatriculations, contrôle du transport et sécurité routière. Ce programme dispose d'un budget de \$30 millions, ainsi que d'effectifs d'environ 1 378 employés. Les objectifs de ce programme sont, comme son titre l'indique, de fournir des informations aux usagers, de contrôler les permis et immatriculations et d'assurer la sécurité routière.

### Information aux usagers

Cet élément de programme vise à informer le public sur l'état des routes, à fournir des cartes routières et des cartes de sentiers de motoneige aux usagers de ces réseaux et, enfin, à fournir au public des informations générales sur les transports.

### Permis et immatriculations

Cet élément de programme assume l'émission des permis de conduire, ainsi que l'immatriculation des véhicules.

### Permis de conduire

En 1978, le ministère a procédé au renouvellement de 1 439 791 permis de conduire et à l'émission de 172 625 permis d'apprentis conducteurs. Au sujet de ce dernier type de permis, il a créé pour tous les nouveaux

conducteurs, un permis provisoire valide pour deux ans, qui sera émis dès juin 1979. Cette mesure vient s'ajouter à la révision du processus d'obtention d'un permis de conduire amorcé en 1978. Tous les apprentis conducteurs doivent, depuis mai 1978, subir les examens de conduite préparés par le ministère des Transports, le système d'échantillonnage ayant été aboli. Les examens pratiques et théoriques ont également subi des modifications et sont maintenant conçus en fonction de chaque catégorie de véhicule.

Un comité a été formé afin d'étudier l'émission de permis spéciaux pour les véhicules ayant une charge de dimension ou de poids excessifs. Une nouvelle réglementation normalisera l'émission de ce type de permis en 1979.

### Immatriculation

En 1978, le ministère a émis 3 693 263 certificats d'immatriculation et 53 200 certificats d'immatriculation temporaire. En 1979, il a innové, avec une plaque d'immatriculation semi-permanente conçue pour demeurer en usage pendant quatre ans; cette plaque est également réfléchissante et constitue un élément de sécurité pour l'automobiliste.

Le système d'émission des immatriculations a été profondément transformé par l'abolition de presque tous les 140 bureaux émetteurs à commission, en vertu d'une entente avec quelque 800 caisses populaires. Durant l'année 1978-1979, 1 080 bureaux émetteurs, répartis sur tout le territoire du Québec, ont assuré des services d'immatriculation.

### Répartition des bureaux émetteurs

|                                            |     |
|--------------------------------------------|-----|
| Bureaux à commission                       | 6   |
| Caisses populaires                         | 808 |
| Bureau gouvernemental — immatriculation    | 42  |
| examen de conduite                         |     |
| Bureau gouvernemental — immatriculation    | 3   |
| Bureau gouvernemental — examen de conduite | 8   |
| Bureau gouvernemental — immatriculation    | 1   |
| permis                                     |     |
| Commerçants-mandataires                    | 189 |
| Bureaux spéciaux                           | 23  |

Conséquence des nombreuses responsabilités de la Direction générale du Bureau des véhicules automobiles, l'estimation des recettes pour l'année financière 1978-1979 s'élève à \$478,2 millions. Elle est ainsi répartie:

|                                |                |
|--------------------------------|----------------|
| Immatriculation:               | \$164,8        |
| Permis:                        | 18,4           |
| Examens « permis »:            | 2,7            |
| Duplicata « Immatriculation »: | 0,7            |
| Duplicata « Permis »:          | 0,3            |
| C.T.Q.:                        | 5,3            |
| Taxe de vente:                 | 15,1           |
| Permis spéciaux:               | 0,6            |
| Autres:                        | 4,3            |
|                                | <b>\$212,2</b> |

Par ailleurs, cette Direction générale évalue à quelque \$266,3 millions les cotisations de la RAAQ qu'elle a perçues au cours de cette même année financière.

#### Assurance automobile

L'avènement de l'assurance automobile a élargi les champs d'activité du ministère qui doit contrôler l'assurance responsabilité obligatoire en exigeant des personnes qui ont annulé ou résilié leur contrat d'assurance, une preuve qu'elles sont réassurées. De juin à décembre 1978, le ministère a vérifié par échantillonnage 29 750 avis d'annulation et de résiliation des contrats d'assurance. Une vérification de 5 000 déclarations d'assurance auprès des compagnies a également permis de constater que la presque totalité des automobilistes étaient toujours assurés.

#### Infractions

Le ministère a constaté une diminution des infractions entraînant des points de démérite ou la suspension du permis en 1978-1979, principalement en raison du retrait des infractions au Code criminel contenues dans le système de points. Le ministère a traité près de 589 000 billets d'infraction et procédé au retrait d'environ 9 453 plaques, certificats d'immatriculation et permis de conduire ainsi qu'à la suspension de 50 000 permis de conduire. Un bureau d'émission et de renouvellement du permis de conduire a été ouvert pour les conducteurs ayant subi une suspension et pouvant récupérer leur permis après la période de suspension.

#### Contrôle du transport

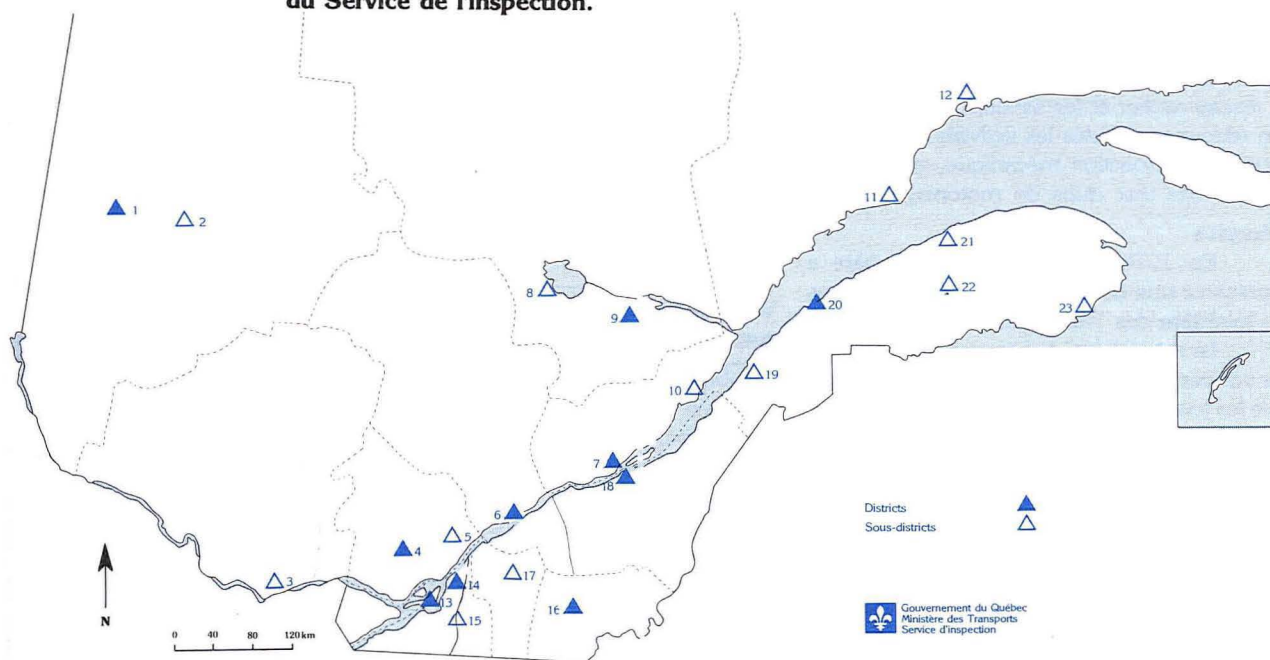
Cet élément de programme vise à l'application des lois, règlements et ordonnances concernant le transport des personnes et des marchandises. Cette activité comporte essentiellement d'une part le contrôle du trafic lourd en ce qui concerne les dimensions et charges admissibles, d'autre part la surveillance des transporteurs commerciaux afin de vérifier le respect des limites des permis commerciaux émis par la Commission des transports du Québec.

Afin de décentraliser les services du ministère dans l'application du contrôle des lois et règlements de transport, 13 sous-districts d'inspection ont été créés, en plus des 10 districts existants.

#### Statistiques de l'inspection

|                                          |        |
|------------------------------------------|--------|
| Vérifications                            | 78 012 |
| Véhicules pesés                          | 39 186 |
| Infractions aux lois des transports      | 32 787 |
| Infractions au Code de la route          | 18 968 |
| Enquêtes sur les mouvements de transport | 6 043  |
| Avis de 48 heures                        | 17 493 |

### Répartition des districts et sous-districts du Service de l'inspection.



#### Légende

- |                                       |                               |
|---------------------------------------|-------------------------------|
| 1. Rouyn (Abitibi)                    | 13. Crémazie (Maisonneuve)    |
| 2. Val d'Or                           | 14. Longueuil (Richelieu)     |
| 3. Hull                               | 15. St-Jean                   |
| 4. St-Jérôme (Des Laurentides)        | 16. Sherbrooke (L'Estrée)     |
| 5. Joliette                           | 17. Drummondville             |
| 6. Trois-Rivières (La Mauricie)       | 18. St-Romuald (Chaudière)    |
| 7. Duberger (Québec)                  | 19. Rivière-du-Loup           |
| 8. Roberval                           | 20. Rimouski (Bas St-Laurent) |
| 9. Jonquière (Saguenay — Lac St-Jean) | 21. Matane                    |
| 10. La Malbaie                        | 22. Amqui                     |
| 11. Haute-riève                       | 23. Chandler                  |
| 12. Sept-Îles                         |                               |

## Sécurité routière

Cet élément de programme vise à permettre aux usagers de circuler en sécurité sur le réseau routier et les sentiers de motoneige. On retrouve ici toutes les activités d'éducation routière, d'inspection mécanique, en plus des subventions aux clubs de motoneige agréés.

## Sécurité

En 1978-1979, la sécurité routière a représenté une des principales préoccupations du ministère des Transports.

Le rapport sur «Les jeunes Québécois et les accidents de la route» a permis de constater que les jeunes Québécois, âgés de 15 à 25 ans, sont impliqués dans 35% des accidents bien qu'ils ne détiennent que 20% des permis de conduire.

Conscient de ce problème, le ministère a décidé d'implanter plusieurs nouvelles mesures, au cours de l'année 1979, comme le permis provisoire et la refonte du Code de la route.

Il a également lancé plusieurs campagnes de sécurité s'adressant plus spécifiquement aux jeunes.

Le ministère s'est adressé de façon particulière aux futurs conducteurs notamment par l'avènement du Bingo Sagix qui a soulevé l'enthousiasme de 475 000 élèves de 5 à 12 ans. Ce jeu sera modifié en 1979 pour être appliqué de la maternelle au collégial. Ensuite, un contrat a été octroyé à la Fédération québécoise de cyclotourisme pour l'élaboration d'un cours sur la prudence à bicyclette. Quelque 100 000 enfants de la 4<sup>e</sup> année profiteront de ce cours. Enfin, la campagne «Protège ta vie et celle des autres», au printemps 1978, menée en collaboration avec la Sûreté du Québec et l'Association des chefs de polices et pompiers, a permis aux inspecteurs du ministère de retirer les plaques d'immatriculation de 824 véhicules comportant un danger pour la sécurité de leurs propriétaires et du public en général.

## Vérification mécanique

Les inspecteurs du ministère ont vérifié 24 437 véhicules et retiré 3 380 plaques d'immatriculation au cours de l'année.

À la demande du commissaire-enquêteur sur la sécurité dans le transport par autobus, 441 autobus de ligne ont été vérifiés dont 47 furent retirés de la circulation.

### Vérification mécanique Année financière 1978-1979

|                                                |               |
|------------------------------------------------|---------------|
| Autobus d'écoliers                             | 5 227         |
| Camions                                        | 1 955         |
| Véhicules modifiés                             | 467           |
| Véhicules de promenade                         | 10 652        |
| Ambulances                                     | 375           |
| Taxis et scellage des taximètres               | 3 954         |
| Véhicule d'écoles de conduite                  | 1             |
| Motoneiges                                     | 50            |
| Motocyclettes                                  | 380           |
| Autobus de ligne                               | 441           |
| Véhicules impliqués dans des accidents mortels | 46            |
| Remorques domestiques                          | 889           |
|                                                | <b>24 437</b> |

## Écoles de conduite

La parution d'un volume de base sur la conduite automobile, destiné aux apprentis conducteurs, a débuté durant l'année. Le Québec comptait en 1978 116 238 élèves dans les écoles de conduite et 897 moniteurs. On a également procédé à la révision de l'arrêté en conseil 1563, concernant les écoles de conduite. Par ailleurs, des cours de conduite de motocyclette sont disponibles pour le public dans les écoles de conduite et des cours de base sur la conduite d'un autobus ou d'un véhicule lourd font également l'objet d'une étude avec le ministère de l'Éducation.

### **3. Construction du réseau routier**

---



Ce troisième programme touche la construction du réseau routier, et regroupe la construction d'autoroutes, de routes principales, de routes régionales et d'autres routes. Ce programme dispose d'un budget de \$478 millions, ainsi que d'effectifs d'environ 2 500 personnes. Les buts de ce programme sont essentiellement de voir au développement et à l'amélioration du réseau routier québécois.

### Études préparatoires

Le ministère a procédé à 2 713 études de circulation et a interviewé 140 000 automobilistes pour connaître l'origine et la destination de leurs déplacements.

Il a élaboré les tracés préliminaires de 450 km de routes à voies multiples et de 1 050 km de routes à voie simple. Quelque 68 plans et devis ont également été préparés, pour 219 km d'autoroutes et 150 km de routes à une chaussée, ainsi que pour 67 structures dont la réalisation est évaluée à \$38,9 millions.

### Contrats

Pour la réalisation de ces travaux routiers, le ministère a adjugé 494 contrats à divers entrepreneurs, dont 190 ont été complétés au cours de la même année. Environ 80 réclamations sur contrats ont été réglées durant 1978-1979, pour un déboursé total de \$2,6 millions; ces dédommagements représentaient 32,5% des montants réclamés, comparativement à 40,5% l'année précédente.

Enfin, suivant une politique visant à prévenir une pénurie de matériaux de construction à cause de la spéculation foncière, le ministère a pris une option d'achat sur 348 sablières.

### Construction d'autoroutes

La construction des autoroutes s'est poursuivie dans plusieurs régions administratives en 1978-1979. Au nombre des faits saillants concernant la construction des autoroutes, mentionnons la mise en chantier ou la poursuite des travaux suivants:

- des sections de l'autoroute de la Rive-Nord (40) et de l'autoroute Montmorency (440), dans la région de Québec;
- une deuxième chaussée de l'autoroute de la Rive-Nord (40), entre Pointe-du-Lac et Saint-Barthélemy, et de l'autoroute transquébécoise (55), entre Trois-Rivières et Grand-Mère;

- le carrefour des autoroutes 30 et 55, à Bécancour;
  - l'échangeur au croisement des autoroutes 20 et 55 à Sainte-Eulalie;
  - un tronçon de l'autoroute 10-55, entre Omerville et Sherbrooke, incluant la construction de 11 ponts d'étagement;
  - un tronçon de l'autoroute 51-55, dans le canton de Melbourne;
  - une section de l'autoroute de l'Acier (30), à Saint-Hubert;
  - des structures sur le futur tracé de l'autoroute 50, dans le canton Chatham;
  - un pont au-dessus de la rivière des Milles-Îles, dans le prolongement de l'autoroute Papineau (19);
  - plusieurs structures de la future autoroute de l'Outaouais (50), entre Hull et Masson;
  - la rénovation d'un tronçon du boulevard Métropolitain (40);
  - La réfection de l'autoroute 20, entre la 55<sup>e</sup> rue et le boulevard des Sources, à Dorval.
- Soulignons également le parachèvement et la mise en service:
- d'un échangeur sur le boulevard Laurentien (73), à Charlesbourg;
  - d'une section de 5,8 km de l'autoroute Robert-Cliche (73), entre Scott-Jonction et Sainte-Marie;
  - d'un pont qui enjambe la rivière Saint-Maurice, sur le parcours de l'autoroute Transquébécoise (55);
  - d'un échangeur à l'intersection des autoroutes 640 et 19 et d'un pont d'étagement sur l'autoroute 640, au-dessus du Chemin-Sud-de-la-Petite-Rivière.

### Construction de routes principales

L'année administrative 1978-1979 a été marquée par bon nombre de programmes de réfection de routes principales. Parmi les plus importants, mentionnons la reconstruction:

- de plusieurs sections de la route 132, dans la péninsule gaspésienne et de la route 199, aux Îles-de-la-Madeleine;
- de deux autres sections du boulevard Talbot (route 175), à Chicoutimi;
- de la route 138, entre Sept-Îles et Port-Cartier;

- de la route 116, à Saint-Hubert;
- de la route 112, à Notre-Dame-de-Bonsecours et Richelieu;
- de quatre tronçons de la route 117, entre Saint-Jovite et Louvicourt.

### Construction de routes régionales et locales

Enfin, la construction de routes régionales et locales s'est traduite par des travaux de terrassement et de gravelage un peu partout au Québec. Mentionnons à ce chapitre la construction d'un tronçon de 20 km, au coût de \$3 680 000, entre Authier et Joutel, en Abitibi.

### Axes routiers prioritaires

Le ministère a participé, en 1978-1979, au Comité directeur sur les axes routiers prioritaires chargé de l'exécution des projets prévus dans une entente fédérale-provinciale. Ce Comité comprend aussi des représentants de l'Office de planification et de développement du Québec (O.P.D.Q.) et du ministère fédéral de l'Expansion économique régionale (M.E.E.R.).

Les projets réalisés au cours de l'année dans le cadre de cette entente ont totalisé \$80 millions.

### Construction par type de routes en millions de dollars

| Régions             | Autoroutes   | Routes principales | Routes régionales | Autres routes | Total        |
|---------------------|--------------|--------------------|-------------------|---------------|--------------|
| Bas Saint-Laurent — |              |                    |                   |               |              |
| Gaspésie            | —            | 32,3               | 3,4               | 12,2          | 47,9         |
| Saguenay —          |              |                    |                   |               |              |
| Lac Saint-Jean      | —            | 6,5                | —                 | 4,8           | 11,3         |
| Québec              | 20,0         | 13,9               | 1,4               | 5,7           | 41,0         |
| Chaudière           | 2,1          | 1,2                | 4,8               | 11,0          | 19,1         |
| Trois-Rivières      | 24,2         | 1,0                | 1,0               | 7,7           | 33,9         |
| Sherbrooke          | 17,5         | 1,5                | 6,6               | 4,5           | 30,1         |
| Drummondville       | 8,9          | 0,3                | 0,3               | 7,3           | 16,8         |
| Sud de              |              |                    |                   |               |              |
| Montréal            | 5,4          | 3,8                | 1,8               | 6,4           | 17,4         |
| Montréal            | 13,3         | —                  | 0,5               | 2,1           | 15,9         |
| Nord de             |              |                    |                   |               |              |
| Montréal            | 5,7          | 6,0                | 4,3               | 4,4           | 20,4         |
| Outaouais           | 11,8         | 5,2                | 5,9               | 4,0           | 26,9         |
| Abitibi —           |              |                    |                   |               |              |
| Témiscamingue       | —            | 3,1                | 3,2               | 6,8           | 13,1         |
| <b>Total</b>        | <b>108,9</b> | <b>74,8</b>        | <b>33,2</b>       | <b>76,9</b>   | <b>293,8</b> |

## **4. Conservation du réseau routier**

---



Le quatrième programme, la conservation du réseau routier, entre aussi dans le cadre de la mission économique du gouvernement: il comprend les activités destinées à maintenir la qualité du réseau routier. Ce programme bénéficiait d'un budget de \$283,6 millions pour l'exercice financier 1978-1979. Cette somme est répartie dans chacun des six éléments du programme: conservation des chaussées et des éléments de confort, conservation des structures, conservation des éléments de contrôle et de sécurité, exploitation d'hiver, activités de soutien et soutien en matériel. Des effectifs d'environ 5 480 personnes étaient affectées à ce programme.

### Conservation des chaussées

Le budget de conservation des chaussées a permis en 1978-1979 l'entretien de 58 780 kilomètres de routes, à raison de \$9 millions pour 2 049 kilomètres d'autoroutes, \$23 millions pour 9 661 kilomètres de routes principales, \$17 millions pour 8 264 kilomètres de routes régionales et \$63 millions pour 38 806 kilomètres d'autres routes.

À l'automne 1978, le ministère a réalisé une expérience de recyclage à chaud des revêtements bitumineux sur un tronçon de 9,5 km de la route 311, dans les municipalités de Val-Barette et de Lac-des-Écorces, dans la région de l'Outaouais. Ce procédé favorise une économie d'énergie et de matériaux de construction.

Le ministère a poursuivi une expérience qui consiste à pratiquer des rainures longitudinales sur les chaussées de béton de ciment. Cette technique améliore l'adhérence des pneus à la chaussée. Les essais ont été réalisés sur quelques autoroutes de la région de Montréal, dont la Montée Saint-Léonard (25), le boulevard Décarie (15) et l'autoroute 40. Dans le même ordre d'idée, et en vue d'assurer une meilleure sécurité aux usagers du réseau routier, le ministère a expertisé 5 215 km de routes pour en évaluer le niveau d'adhérence au passage des véhicules.

Une série d'expériences a été entreprise afin d'améliorer la protection de certaines routes contre les assauts de la mer en Gaspésie. Ainsi, la route 132, à Mont-Saint-Pierre, a fait l'objet d'une recherche visant à déterminer

l'impact des vagues sur le mur de protection qui sert d'armature à la route. Ces études permettront de réduire les coûts des murs de ce type. Notons que le ministère doit refaire prochainement plus de 80 km de routes bordant les eaux agitées.

Dans le domaine de la mécanique des chaussées le ministère a fait des relevés sur 88 tronçons de routes afin d'en déterminer la qualité de roulement, la capacité portante, et d'évaluer le degré de détérioration après plusieurs années d'usage.

Le ministère a accordé 306 contrats, à la suite de soumissions publiques ou de négociations, pour réaliser les travaux d'entretien d'été. Parmi les chantiers d'envergure qui ont été entrepris dans le cadre du programme de la conservation du réseau routier, notons, entre autres:

- l'asphaltage de la route 113, entre Senneterre-Chibougamau, sur une longueur de 36 km, ce qui fait de cette route une voie de communication entièrement asphaltée;
- l'application d'une couche de béton bitumineux sur la route 111, entre Amos et Val d'Or, sur une longueur de 55 km.



### Longueur totale du réseau routier entretenu par le Ministère

| Type               | Béton bitumineux<br>et<br>béton de ciment | Gravier          | Total            |
|--------------------|-------------------------------------------|------------------|------------------|
| Autoroutes         | 1 899 km                                  | 150 km           | 2 049 km         |
| Routes principales | 8 913 km                                  | 748 km           | 9 661 km         |
| Routes régionales  | 6 978 km                                  | 1 286 km         | 8 264 km         |
| Autres routes      | 14 899 km                                 | 23 907 km        | 38 806 km        |
| <b>Total</b>       | <b>32 689 km</b>                          | <b>26 091 km</b> | <b>58 780 km</b> |

#### Conservation des structures

Le ministère a consacré une somme de \$14 millions à l'inspection, la réparation et l'entretien des ponts, ponts d'étagement, viaducs et autres structures. Mentionnons, par exemple, la métallisation du pont Pierre-Laporte en vue de le protéger contre la corrosion pour une période d'environ 25 ans. Un premier contrat de \$1 250 000 a été accordé à cette fin en 1978-1979.

#### Conservation des équipements de contrôle et de sécurité

En vue d'établir un juste équilibre dans l'écoulement de la circulation automobile, le ministère a procédé à plus de 200 études portant sur l'utilisation de feux de circulation à des intersections achalandées sur le réseau relevant du ministère.

Il a aussi effectué 166 vérifications électroniques en vue de déterminer la qualité des systèmes électriques alimentant l'éclairage du réseau routier.

#### Exploitation d'hiver

Le ministère a entretenu 64 042 km de routes, y compris des chemins municipaux, au cours de la saison hivernale 1978-1979. Il a consacré \$22 millions pour l'entretien de 6 482 km de routes par le ministère; \$23 millions en contrats pour le déneigement de 18 160 km de routes; \$20 millions en subventions aux municipalités pour l'entretien de 39 400 km de routes et, \$20 millions pour l'achat de fondants chimiques et d'abrasifs.

Le ministère a mis au point une grille de critères pour le déglacage des routes en se basant sur la circulation, la vocation de la route et les conditions climatiques. Ces critères ont

pour but de rationaliser l'utilisation des fondants et abrasifs.

#### Conservation des éléments de contrôle et de sécurité

Le ministère a utilisé 675 675 litres de peinture blanche et 1 597 050 litres de peinture jaune pour refaire les lignes de démarcation sur la chaussée. Il a aussi utilisé 1 587 575 kilogrammes de microbilles pour donner une surface réfléchissante à ces lignes.

Le ministère a fabriqué 172 000 panneaux installés au sol et 8 365 m<sup>2</sup> de panneaux pour la signalisation aérienne supportée par des structures de métal. Il a produit, en outre, 145 000 plaquettes réfléchissantes pour les garde-fous.

Enfin, le ministère a remplacé 1 275 lampadaires défectueux ou endommagés lors d'accidents de la route et, il a installé 26 nouveaux feux de circulation.

#### Activités de soutien

Le ministère a créé, en novembre 1978, un nouveau district administratif dont le siège est situé à Havre-Saint-Pierre, dans le comté de Duplessis. Il recouvre une partie de ce qui était antérieurement rattaché au district de Haute-riève et englobe l'île d'Anticosti et la majeure partie du Nouveau-Québec. Le nombre des districts est passé à 47 avec cette nouvelle unité.

#### Soutien en matériel

Le parc d'équipement comptait en 1978-1979, quelque 8 500 unités motrices ou pièces d'équipement dont 5 000 étaient immatriculées. Le ministère a procédé, au cours de l'année, à l'achat de 500 unités d'équipement ou véhicules au coût de \$4 millions.

L'entretien et les réparations majeures aux ateliers de voirie de Québec et Montréal ont entraîné des déboursés de \$2,8 millions, alors qu'un montant de \$13 millions était consacré aux réparations mineures et à l'entretien

préventif de l'équipement dans les divers ateliers de districts. Le budget affecté à la main-d'œuvre, qui représentait 860 employés, s'est élevé à \$13 millions.

#### Entretien par éléments de programme

|                              | Chaussée et<br>éléments de<br>confort | Structures          | Équipements<br>de contrôle<br>et sécurité | Exploitation<br>d'hiver | Activités<br>de soutien | Soutien<br>en matériel | Total                |
|------------------------------|---------------------------------------|---------------------|-------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|------------------------|----------------------|
| Bas Saint-Laurent — Gaspésie | \$ 11 533 911                         | \$ 1 738 492        | \$ 2 038 044                              | \$11 831 275            | \$ 1 915 368            | \$ 3 462 167           | \$ 32 519 257        |
| Saguenay — Lac Saint-Jean    | 7 451 983                             | 820 193             | 645 658                                   | 6 056 531               | 2 146 008               | 2 635 266              | 19 755 639           |
| Québec — Côte Nord           | 8 514 691                             | 996 002             | 2 245 459                                 | 10 342 357              | 2 581 480               | 3 201 267              | 27 851 266           |
| Chaudière                    | 13 210 990                            | 1 940 452           | 1 477 075                                 | 9 847 147               | 1 906 668               | 3 350 466              | 31 732 798           |
| Trois-Rivières               | 10 189 235                            | 1 069 142           | 1 286 710                                 | 6 311 768               | 1 042 704               | 2 531 767              | 22 431 326           |
| Sherbrooke                   | 8 840 887                             | 847 880             | 1 286 663                                 | 6 000 337               | 1 254 245               | 2 584 366              | 20 814 378           |
| Drummondville                | 8 885 835                             | 927 769             | 921 222                                   | 5 983 417               | 1 025 204               | 2 458 368              | 20 201 815           |
| Sud de Montréal              | 12 172 743                            | 1 129 959           | 1 291 519                                 | 5 417 429               | 1 053 908               | 2 617 166              | 23 682 724           |
| Montréal                     | 8 185 635                             | 2 494 690           | 1 106 692                                 | 4 209 188               | 1 692 327               | 2 533 067              | 20 221 599           |
| Nord de Montréal             | 10 334 720                            | 833 591             | 2 037 844                                 | 6 438 763               | 1 481 286               | 2 667 165              | 23 793 369           |
| Outaouais                    | 6 975 335                             | 971 665             | 1 472 533                                 | 6 220 340               | 1 467 998               | 2 465 165              | 19 573 036           |
| Abitibi — Témiscamingue      | 7 925 935                             | 559 665             | 630 981                                   | 5 387 108               | 3 529 397               | 3 089 971              | 21 023 054           |
| <b>Total</b>                 | <b>\$114 221 900</b>                  | <b>\$14 329 500</b> | <b>\$16 410 400</b>                       | <b>\$84 045 660</b>     | <b>\$21 096 600</b>     | <b>\$33 596 201</b>    | <b>\$283 600 261</b> |



## **5. Gestion interne et soutien**

---



Ce programme touche la gestion interne et le soutien; il est composé des budgets liés à la direction, au soutien administratif, au soutien technique, ainsi qu'à l'amélioration du réseau routier municipal.

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, physiques et financières du ministère. Un budget de \$38 millions lui a été consacré, ainsi que des effectifs de près de 800 personnes.

### **Relations ministérielles**

Durant l'exercice financier 1978-1979, le Service des relations ministérielles a coordonné et facilité les échanges entre le ministère des Transports et les gouvernements, ministères, organismes et associations.

Entre autres, il a exercé son action lors de la 13<sup>e</sup> conférence inter-provinciale des ministres responsables des transports et de la sécurité routière. À cette occasion, les ministres présents ont convenu de tenir une réunion annuellement, distincte de celles de la Conférence canadienne des administrateurs en transport motorisé (C.C.A.T.M.) et l'Association des routes et transports du Canada (A.R.T.C.).

Dans le domaine de la réciprocité, l'action du ministère s'est concrétisée par deux ententes: la première avec l'Ontario, ayant trait à l'immatriculation, et la seconde avec l'État du Maine, concernant le transport de produits forestiers.

### **Gestion des ressources humaines**

Au 31 mars 1979, le ministère comptait 10 597 employés permanents répartis comme suit: 170 cadres supérieurs, 120 adjoints aux cadres supérieurs, 679 professionnels, 4 626 fonctionnaires, 191 agents de la paix et 4 811 ouvriers.

Au cours de l'année, il a engagé 9 456 employés occasionnels répartis comme suit: 1 104 fonctionnaires et professionnels et, 8 352 ouvriers.

Dans le cadre du programme de stimulation de l'emploi et de l'économie, le ministère a porté une attention spéciale, au cours de l'année, au recrutement des handicapés. D'autre part, il est intervenu positivement pour le respect du statut de la femme, en évitant toute discrimination lors de la sélection du personnel

sur le plan du recrutement, comme de la mutation et de la promotion.

En 1978-1979, le ministère a déboursé \$159 millions en salaire pour ses employés permanents et \$45 millions pour les employés surnuméraires. De plus, le ministère a versé plus de \$2 millions en indemnités de toutes sortes.

### **Communications**

Plus de 60 publications, totalisant un tirage d'à peu près 12 millions d'exemplaires, et portant sur divers aspects des transports, ont été produites par le ministère.

Afin d'illustrer les avantages offerts par les ports du Québec, un film intitulé «L'or bleu du Québec» a été produit en 1978.

L'aspect sécurité a constitué une préoccupation majeure au niveau des publications du ministère; le thème a été largement diffusé sous différentes formes selon la clientèle à atteindre. Soulignons notamment le lancement de la revue trimestrielle «Sécurité Transports», ainsi que l'appui à plusieurs campagnes de sécurité.

### **Cartographie**

La carte routière du Québec a été éditée à 3,5 millions d'exemplaires en 1979 afin d'en faire profiter tous les propriétaires de véhicules immatriculés. Le ministère a préparé également des cartes détaillées du réseau routier à l'échelle de 1:125 000 et des cartes spéciales pour différents ministères.

### **Approvisionnement et contrats**

Le volume annuel des achats du ministère représente environ 50% des achats du gouvernement. En 1978-1979, le ministère a engagé \$125 500 000 à ce chapitre.

Le tableau suivant donne un aperçu des achats, des contrats et de la location d'outillage.

### Approvisionnement et contrats

- I. Achats les plus importants
  - A) \$19 millions  
Sel-entretien d'hiver
  - B) \$14 millions  
(Produits pétroliers pour fabrication de bitume)
  - C) \$8.5 millions  
Achat de véhicules et matériel roulant (niveleuses, tracteurs, camions)
  - D) \$8 millions  
Peinture de trafic
  - E) \$5.5 millions  
Achat de bois
- II. Nombre de contrats d'achat effectués par par le Service général des achats: 5 500;
- III. Nombre de contrats d'achats émis par le ministère, environ: 18 000;
- IV. Location d'outillage par le ministère: 10 000 transactions pour une dépense de \$28 millions.

### Réclamations pour dommages

À cause de ses multiples activités, le ministère doit faire face chaque année à des réclamations pour dommages.

Des études et des analyses permettent de déterminer des modes de règlement relatifs aux réclamations présentées par le ministère ou contre lui. Il adopte aussi des mesures afin de réduire les causes de réclamations et les dommages affectant ses propres biens et ceux du public.

En 1978-1979, 2 737 plaintes de tous genres reçues au ministère ont entraîné le paiement de \$1 240 000 en indemnités. Les causes de réclamations s'établissent ainsi:

- mauvais entretien des routes, mauvais état ou obstruction de la chaussée, dommages par l'eau à cause de drainages défectueux: 60%;
- signalisation: 10%;
- dommages ou bris de câbles souterrains: 10%;
- divers facteurs comme le dynamitage, les éboulis, l'érosion, la contamination par le sel, le calcium, les herbicides: 20%.

### Aide à l'amélioration du réseau municipal

Différents programmes d'aide aux municipalités ont fait l'objet de subventions en 1978-1979, pour un total de plus de \$18 millions. Des subventions de \$9 millions ont été consacrées à l'amélioration de chemins municipaux alors qu'on terminait également des travaux amorcés l'année précédente pour un montant de \$5,8 millions. Par ailleurs, 188 municipalités ont reçu des subventions de \$2,8 millions pour la restauration de ponts.

D'importantes améliorations ont par ailleurs été apportées au programme d'aide aux municipalités pour l'aménagement de pistes cyclables. Le ministère a consacré \$1,4 million à ce chapitre.



Les programmes

---

## **6. Commission des transports du Québec**

---



**Commission des transports du Québec.**

Le programme no 6 des crédits du ministère des Transports est intitulé « Commission des transports du Québec ».

Aux termes de ce programme, une somme de \$7,3 millions a été allouée à cet organisme pour l'année 1978-1979.

La Commission relève directement de l'autorité du ministre des Transports à qui elle présente son rapport annuel à la fin de chaque exercice financier.





Les programmes

---

## **7. Transport maritime et aérien**

---



Ce programme consacré au transport maritime et aérien a pour but d'assurer le maintien, l'amélioration et le développement des services de ces modes de transport. Ses activités se répartissent entre l'aide au fonctionnement, et le développement de l'infrastructure, avec un budget de \$19 millions et des effectifs de 31 personnes.

#### **Transport maritime et fluvial**

En 1978-1979, le ministère a consacré \$8,9 millions à titre de subventions pour le maintien de services essentiels de traversiers et de dessertes maritimes, ainsi que pour combler le déficit d'opération de la Société des traversiers du Québec.

Ces subventions sont réparties comme suit:

- \$2,9 millions pour sept entreprises de traversiers;
- \$1,5 million pour les dessertes de la Basse Côte-Nord et des Îles-de-la-Madeleine;
- \$4,5 millions pour combler le déficit d'opération de la Société des traversiers du Québec.

Quelque 4,2 millions de passagers et 1,4 million de véhicules ont été transportés par les divers services de traversiers subventionnés par le ministère. Ce dernier assume la gratuité totale (piétons et véhicules) ou partielle (piétons) aux usagers de 7 entreprises de traversiers.

#### **Gratuité totale (piétons et véhicules):**

1. Tadoussac — Baie Sainte-Catherine
2. Notre-Dame-du-Lac — Saint-Juste-du-Lac (Lac Témiscouata)

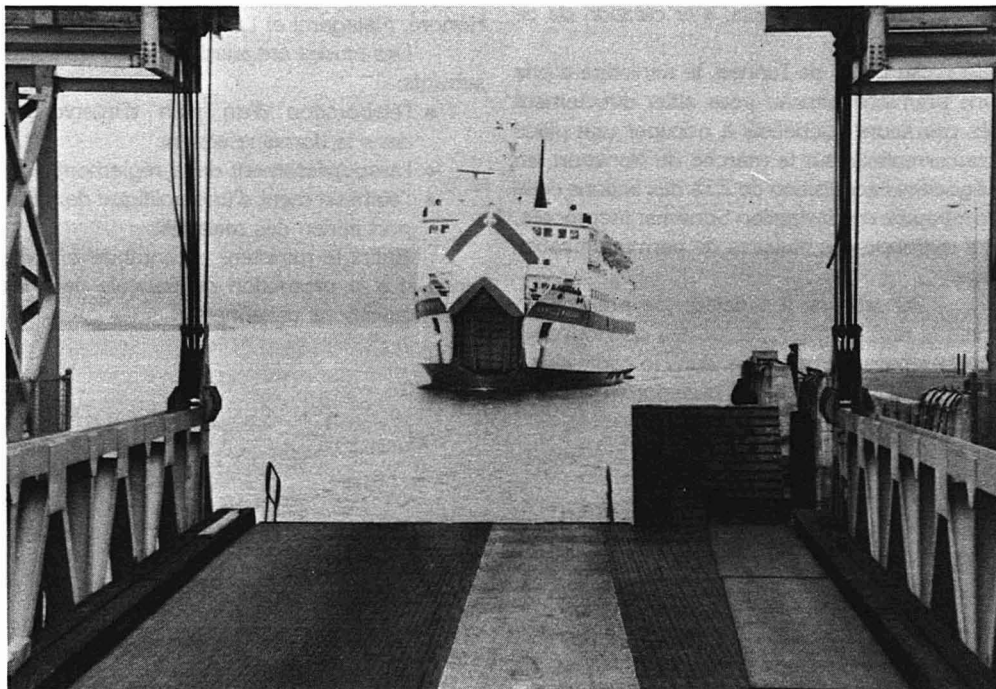
#### **Gratuité totale réservée aux insulaires:**

3. Montmagny — Île aux Grues
4. Saint-Joseph-de-la-Rive — Île aux Coudres
5. Havre-Aubert — Île d'Entrée — Cap-aux-Meules (cette traverse ne transporte que des piétons)

#### **Gratuité partielle (piétons munis d'un laissez-passer):**

6. Sorel — Saint-Ignace-de-Loyola
7. Québec — Lévis

À la demande du ministre, la Société des traversiers du Québec a pris possession, le 1er octobre 1978, de la traverse entre Sorel et Saint-Ignace-de-Loyola.



Le ministre a également demandé à la Société des traversiers du Québec de commander la construction de deux navires évalués à \$4,8 millions chacun. Avec une capacité respective de 400 passagers et de 60 véhicules, ces navires seront mis en service entre Tadoussac et Baie-Sainte-Catherine où la construction de nouveaux débarcadères a été entreprise.

Des appels d'offres ont été lancés par le ministère des Travaux publics et de l'approvisionnement, à la demande du ministère des Transports, pour la construction d'un autre traversier qui prendra la relève de «La Marjolaine» entre Montmagny et l'Île aux Grues dans quelques mois. Ce navire pourra transporter 100 passagers et 26 véhicules.

Dans le cadre de politiques visant à développer les communications dans les régions isolées ou éloignées, le ministère a fait l'acquisition d'un nouveau bac, le «Mécatina», au coût de \$85 000, pour assurer le transport des marchandises entre le port de Harrington et les villages de Chevery et Aylmer-Sound sur la Basse Côte-Nord.

Durant l'année 1978, le service du traversier-rail entre Matane et Baie-Comeau a été inauguré. Le ministère a contribué, avec plusieurs autres intervenants, à la création de ce service.

Au cours de l'année, le ministère a pris une première initiative pour aider directement les caboteurs québécois à occuper une place concurrentielle sur le marché du transport, en négociant l'acquisition de 25% des actions de la compagnie de Navigation Sonamar Incorporée, qui regroupe des titulaires de permis de cabotage.

Par ailleurs, il a décidé de prendre en main le ravitaillement des postes du Nouveau-Québec par voie maritime, dans le cadre de sa politique d'intégration des transports.

Des études ont également été entreprises ou réalisées sur divers aspects du transport maritime. En particulier, on peut citer:

- une étude du transport sur la moyenne et la basse Côte-Nord;
- une étude, en collaboration avec l'Office de planification et de développement du Québec, sur les communications avec les Îles-de-la-Madeleine;
- l'étude des traverses maritimes en aval de l'Île aux Coudres;
- les impacts d'une éventuelle prolongation de la saison de navigation de la voie maritime du Saint-Laurent, sur les activités maritimes et portuaires au Québec.

### Transport aérien

Au cours de l'année, le ministère a participé au programme Action Mirabel regroupant des représentants des gouvernements, de l'industrie et du milieu des affaires, en vue de trouver des solutions aux problèmes de Mirabel de même qu'au système aéroportuaire de Montréal en général.

Le ministère a consacré environ \$600 000 au développement et à l'entretien d'aéroports provinciaux et municipaux, notamment à Bonaventure, Montmagny, Saint-Honoré, Matagami et La Sarre.

Des études ont aussi porté sur les sujets suivants:

- l'élaboration d'un plan d'intervention dans le domaine aérien;
- l'assouplissement de la réglementation;
- l'établissement d'une politique de transport aérien des malades.

Enfin, le ministère a contribué à la défense et à la promotion du français dans les communications aériennes.

## **8. Transport aérien gouvernemental**

---



Le transport aérien gouvernemental est l'unique programme du ministère des Transports qui soit rattaché à la mission gouvernementale et administrative. Il a pour but de fournir des services spécialisés de transport aérien à des fins gouvernementales, en particulier pour le transport des personnes et des marchandises et, pour la protection des forêts. À ces fins, le budget de ce programme était de \$10 millions, avec des effectifs de 162 personnes.

La flotte aérienne gouvernementale comprend 21 avions-citernes, sept hélicoptères — dont un a été acquis en 1978 pour le compte du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, deux avions de brousse et quatre avions utilisés pour le transport de malades, de blessés et d'autres passagers.

Le nombre d'heures de vol des appareils est passé à plus de 15 600 durant l'année soit une augmentation de 3,6% par rapport à l'année antérieure.

### **Transport des personnes et des marchandises**

Durant l'année écoulée, les avions gouvernementaux ont transporté 26 116 passagers ou 5 304 935 passagers/milles, ce qui représente une augmentation de 18,8% par rapport à l'année précédente. Au chapitre du transport des blessés ou des malades, on note une diminution de 22% avec 423 personnes transportées comprenant 147 bébés et 276 adultes. Cette diminution est attribuable à la nouvelle politique de décentralisation du ministère des Affaires sociales, laquelle remet à l'hôpital d'origine la responsabilité financière du transport des malades.

De plus, les 34 appareils du Service aérien ont transporté au total 54 201,24 tonnes/milles de marchandises au cours de l'année.



### Protection de la forêt

Le Service aérien gouvernemental a continué d'assumer la responsabilité des opérations aériennes dans le programme de pulvérisation d'insecticides et de pesticides du ministère des Terres et Forêts. À cette fin, il a négocié des contrats d'une valeur de \$953 660 avec cinq compagnies aériennes dont trois du Québec.

Un total de 2,4 millions d'hectares de forêts ont été traités comparativement à 3,4 millions en 1977.

Par l'intermédiaire du Service aérien gouvernemental, le ministère des Terres et Forêts a également tenté une expérience en

procédant à un arrosage biologique sur une surface de 7 284,6 hectares de forêts.

Le nombre d'incendies de forêts s'est chiffré à 1 160 en 1978, soit une diminution de 12,2% par rapport à l'année antérieure. La superficie des forêts affectées qui était de 3 672 hectares, représentait une diminution de 74,3% par rapport à l'année 1977.

Les vingt et un avions-citernes utilisés pour lutter contre les incendies de forêts ont effectué 1 413 heures de vol et 8 046 largages, au cours desquels 39 820 mètres cubes d'eau ont été déversés sur les foyers d'incendies, soit, en moyenne: 4,9 mètres cubes par largage.



Les programmes

---

## **9. Transport scolaire**

---



### Transport scolaire

Le programme de transport scolaire est rattaché à la mission éducative et culturelle du gouvernement. Son but est de permettre aux institutions élémentaires et secondaires d'assurer des services de transport aux étudiants. Il répond aussi à des besoins de transport particuliers, notamment le transport des immigrants, pour l'application de la politique des langues par le ministère de l'Éducation. Son budget est de \$190 millions et ses effectifs de 23 personnes.

La plus grande partie de ce budget, soit \$187 millions, a été versée en subventions aux commissions scolaires, pour le transport de 720 000 écoliers. Ceci représente une augmentation de 11,5% par rapport aux \$163 millions versés en 1977-1978. L'augmentation est imputable à trois facteurs:

- l'ajustement moyen des taux et tarifs, variant entre 10,5% et 11,5%, consenti aux transporteurs par la Commission des transports du Québec;
- la mise en place d'un service supplémentaire de transport afin de favoriser l'accessibilité aux équipements sportifs pour les élèves du deuxième cycle du niveau primaire;
- l'organisation du transport vers les classes d'accueil pour le perfectionnement

du français, dans le cadre de la Charte de la langue française. Une somme de \$2,3 millions a été consacrée au transport d'environ 4 000 personnes à cette fin.

Le ministère a approuvé quelque 1 200 contrats de transport scolaire, soit le même nombre que l'année précédente, et près de 9 200 véhicules ont été mobilisés pour le transport des écoliers.

### Amendement au Règlement 11

Le Règlement 11 sur le transport d'écoliers a été amendé à deux reprises au cours de l'année.

L'arrêté en conseil 1784-78, adopté en mai, a permis la prolongation des contrats de transport scolaire pour l'année académique 1978-1979.

Le règlement fut amendé une deuxième fois par l'arrêté en conseil 2623-78 portant sur les normes de construction des autobus d'écoliers, les tables de taux et tarifs, l'ajustement et la révision des contrats de transport, la présentation des états financiers des transporteurs.

Il prévoyait aussi l'adoption de nouvelles normes de subventions aux commissions scolaires afin de tenir compte de l'évolution des coûts.





## Annexe 1

### Lois, règlements et ordonnances administrés par le ministre des Transports:

Loi du ministère des Transports, 1972, c. 54  
 Loi des transports, 1972, c. 54  
 Code de la route, S.R. 1964, c. 231  
 Loi pour assurer l'indemnisation des victimes d'accidents d'automobiles, S.R. 1964, c. 232  
 Loi de l'expropriation, 1973, c. 38  
 Loi de la voirie, S.R. 1964, c. 133  
 Loi des chemins de fer, S.R. 1964, c. 290  
 Loi de la vente des billets de chemin de fer, S.R. 1964, c. 291  
 Loi de la Société des traversiers du Québec, 1971, c. 65  
 Loi des autoroutes, S.R. 1964, c. 134  
 Loi des panneaux-réclame et affiches, S.R. 1964, c. 135  
 Loi prohibant certaines affiches, S.R. 1964, c. 136  
 Loi des chemins de colonisation, S.R. 1964, c. 105  
 Loi sur les corporations municipales et intermunicipales de transport, S.Q. 1967, c. 64  
 Loi de la publicité le long des routes, S.Q. 1965, c. 49

**Règlement 1:** sur l'interprétation des règlements sur le transport.

**Règlement 2:** sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec.

**Règlement 3:** sur l'immatriculation.

**Règlement 4:** sur les permis de conduire.

**Règlement 5:** sur le système de points.

**Règlement 6:** sur le transport par véhicule-taxi.

**Règlement 7:** sur la motoneige.

**Règlement 8:** concernant les normes de tarifs, de taux ou de coûts.

**Règlement 9:** concernant les casques protecteurs pour motocyclistes et motoneigistes.

**Règlement 11:** sur le transport des écoliers.

**Règlement 12:** sur le camionnage en vrac.

**Règlement 15:** sur le transport par navire traversier.

**Règlement 16:** sur le transport en commun.

**Règlement 17:** sur le transport par autobus en cas d'interruption de services de traversiers.

**Règlement 18:** sur le service touristique.

**Règlement 19:** concernant le transport saisonnier de personnes.

**Règlement 20:** sur les normes de subventions du transport d'écoliers, les pouvoirs d'organisation de ce transport et certaines normes de taux et tarifs.

**Règlement 21:** sur le transport de produits nommés.

**Règlement 22:** intégré à l'ordonnance générale sur le camionnage.

**Règlement 23:** concernant la délivrance de permis expérimentaux pour le transport de marchandises à l'aéroport international de Mirabel.

**Règlement 112:** sur le camionnage en vrac dans certaines divisions territoriales.

Règlement relatif aux normes de charge par essieu (1053).

Règlement sur les écoles de conduite (1563).

Arrêté en conseil 4476-77 du 21 décembre 1977 sur la location de camion, tracteur, remorque et semi-remorque.

### Règlements adoptés en vertu du Code de la route

1. Règlement sur les écoles de conduite.
2. Avis concernant l'usage des pneus à crampons.
3. Règlement concernant l'adoption de normes pour la fabrication et l'utilisation de pneus destinés aux véhicules de promenade.
4. Règlement de la circulation du dépannage et du remorquage sur certaines voies de communication de la région de Montréal.
5. Règlement relatif aux normes de charge par essieu de poids total en charge et de dimensions applicables aux véhicules automobiles et aux ensembles de véhicules.
6. Approbation de balances pour déterminer la charge par essieu et le poids total en charge d'un véhicule automobile ou d'un ensemble de véhicules automobiles et détermination de leur mode d'emploi.
7. Approbation de dynamomètres pour déterminer la charge par essieu et le poids total en charge d'un véhicule automobile ou d'un ensemble de véhicules automobiles et détermination de leur mode d'emploi.
8. Règlement concernant le coût des permis spéciaux autorisant la circulation sur les chemins publics de la province, de véhicules et de chargements excédant les limites de pesanteur et de dimensions.
9. Règlement concernant l'arrimage des chargements de bois de pulpe, en billes de 4 pieds de longueur, aux fins de transport sur les chemins publics.
10. Règlement concernant l'immatriculation de véhicules automobiles construits ou modifiés par une personne autre qu'une entreprise spécialisée en la matière.
11. Règlement concernant un arrangement de réciprocité en matière d'immatriculation entre la province de Terre-Neuve et la province de Québec.
12. Règlement concernant certains émetteurs de plaque d'immatriculation du Bureau des véhicules automobiles.
13. Règlement concernant la circulation des piétons, des animaux et de certaines catégories de véhicules sur les chemins publics à grande circulation.

14. Règlement concernant l'inspection des véhicules automobiles.
15. Règlement concernant un emblème avertisseur particulier pour le véhicule à marche lente.
16. Règlement concernant l'usage du liquide servant au fonctionnement des freins.
17. Règlement concernant les attaches de sûreté pour remorques.
18. Règlement concernant le mode d'emploi des torches, lampes, lanternes et réflecteurs approuvés par le ministère des Transports.
19. Avis d'approbation de garde-boue mobiles et de signaux lumineux et mécaniques en vertu de la Loi des véhicules automobiles.
20. Avis d'approbation de modèles d'appareils extincteurs chimiques devant se trouver dans les autobus.
21. Règlement concernant un modèle de rapport d'infraction au Code de la route.
22. Règlement concernant la signalisation routière.
23. Règlement concernant le tarif des honoraires des greffiers, huissiers, constables, avocats, témoins et autres personnes chargées de l'application du Code de la route.

#### **Règlement adopté en vertu de la loi de l'expropriation**

1. Ordonnance concernant les règles de pratique et procédure du Tribunal.
2. Règlement concernant le tarif des frais de cour devant le Tribunal de l'expropriation.

#### **Règlement adopté en vertu de la Loi de la voirie**

1. Règlement concernant les cimetières d'automobiles et les dépotoirs le long des routes.

#### **Rèlements adoptés en vertu de la Loi des autoroutes**

1. Rèlements sur les taux de péages.
  - a) Règlement 9.
  - b) Règlement 14.
  - c) Règlement 21.
  - d) Règlement 22.
2. Règlement concernant la circulation et la vitesse sur les autoroutes (Règlement 20).
3. Règlement concernant la pose d'affiches, de panneaux-réclame, d'enseignes lumineuses et l'établissement de cimetières d'automobiles le long des autoroutes et des voies de raccordement.

#### **Rèlements adoptés en vertu de la Loi de la publicité le long des routes.**

1. Ordonnance prohibant la pose d'affiches et panneaux-réclame sur certains chemins.
2. Ordonnance concernant les panneaux-réclame et les affiches (Île d'Orléans).

#### **Ordonnances**

Ordonnance générale n° 3N sur le transport de passagers et de marchandises par eau.

Ordonnance générale n° 16 concernant l'assurance de la marchandise transportée

Ordonnance générale n° 17 (1969) concernant les voyages spéciaux et à charte-partie.

Ordonnance générale n° 4995 sur le camionnage.

Ordonnance générale concernant les limites d'assurance minima des détenteurs de permis, pour le transport de voyageurs, sur la responsabilité légale pour lésions corporelles ou dommages à la propriété des tiers, y compris les passagers.

Ordonnance générale n° 6319-RT sur le district Montréal-Métropolitain.

## Annexe II

### Bilan législatif et réglementaire 1er avril 1978 au 31 mars 1979

#### 1. Les Lois

- Loi modifiant la Loi du ministère des Transports 1978, c. 74. Cette loi permet la destruction de tout document, registre ou livre émanant du ministère ou faisant partie de ses archives dès qu'il a été reproduit conformément à la Loi de la preuve photographique.
- Loi modifiant la Loi d'indemnisation des victimes d'accidents d'automobiles (projet de loi 127 sanctionné en décembre 1978). Cette loi a apporté des correctifs au controversé article 22.
- Loi modifiant le Code de la route (projet de loi 86 sanctionné le 23 décembre 1979). Cette loi a institué un nouveau régime d'amendes pour les infractions au règlement sur les surcharges.

#### 2. Les règlements

- Règlement 3 (1977) sur l'immatriculation est modifié par l'arrêté en conseil 1261-78 du 20 avril 1978 et concerne l'immatriculation des véhicules des forces armées.
- Règlement sur le camionnage en vrac, arrêté en conseil 1379-78 du 26 avril 1978. Ce nouveau règlement sur le camionnage en vrac remplace l'ancien Règlement 12 sur le même sujet.
- Règlement 2D modifiant le Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q. (A.C. 1380-70 du 26 avril 1978). Ce règlement vise à raccourcir les délais devant la C.T.Q. afin d'assurer l'organisation et le fonctionnement des postes d'affectation dans les régions.
- Règlement 11D modifiant le Règlement 11 sur le transport des écoliers, arrêté en conseil 1784-78 du 31 mai 1978. Ce règlement concerne la prolongation des contrats des transporteurs scolaires.
- Règlement 2E modifiant le Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q. (A.C. 2621-78 du 16 août 1978). Ce règlement porte sur la confidentialité des états financiers des transporteurs scolaires.
- Règlement modifiant le Règlement 6 sur le transport par véhicule-taxi, arrêté en conseil 2622-78 du 16 août 1978. Ce règlement concerne le regroupement de postes de taxis sur la Côte-Nord.
- Règlement 11P modifiant le Règlement 11 sur le transport scolaire (A.C. 2623-78 du 16 août 1978). Ce règlement prévoit la modification du prix des contrats de transport scolaire et des règles de subventions pour l'année scolaire 1978-1979.
- Règlement modifiant le règlement sur les charges et dimensions maximales des véhicules automobiles (A.C. 3174-78 du 11 octobre 1978). Ce règlement prévoit les charges applicables aux essieux triples.

Arrêté en conseil 3706-78 du 30 novembre 1978, concernant les modifications à un protocole d'entente relatif à l'émission des plaques d'immatriculation des véhicules automobiles.

- Règlement sur le transport des déchets (A.C. 3707-78 du 30 novembre 1978). Ce règlement institue un contrôle sur le nouveau secteur des transports, le transport des déchets.
- Règlement 8C modifiant le Règlement 8 concernant les normes de tarifs, de taux et de coûts (A.C. 3708-78 du 30 novembre 1978). Ce règlement est accessoire au précédent règlement.
- Règlement 7M modifiant le Règlement sur la motoneige (A.C. 3709-78 du 30 novembre 1978). Ce règlement fixe une nouvelle date pour l'échéance de l'immatriculation des motoneiges (31 décembre de chaque année).
- Règlement modifiant le Règlement 6 sur le transport par véhicule-taxi, arrêté en conseil 3780-78 du 6 décembre 1978. Ce règlement concerne l'obligation pour un chauffeur de taxi de prendre une assurance pour dommages à autrui.
- Règlement 3B (A.C. 3173-78 du 11 octobre 1978) et 3C (A.C. 3873-78 du 13 décembre 1978) modifiant le Règlement 3 sur l'immatriculation. Le Règlement 3B transpose en mesure SI les normes d'immatriculation et prévoit les nouveaux tarifs devant s'y appliquer. Le Règlement 3C fixe la date de renouvellement de l'immatriculation au 1er avril au lieu du 1er mars de chaque année, afin d'ajuster la réglementation québécoise aux réglementations des autres provinces ou des états américains.
- Règlement 2F modifiant le Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q. (A.C. 144-79 du 17 janvier 1979). Ce règlement vise à ajuster les droits payables à la C.T.Q. avec la nouvelle structure des tarifs d'immatriculation.

Arrêté en conseil 524-79 du 22 février 1979, concernant certains frais de perception relatifs à la Loi sur l'assurance automobile et au Code de la route.

- Règlement 3D modifiant le Règlement 3 (1977) sur l'immatriculation (A.C. 662-79 du 7 mars 1979). Ce règlement concerne l'immatriculation de véhicules loués au Québec et immatriculés ailleurs qu'au Québec.
- Règlement 2G modifiant le Règlement 2 (1976). Arrêté en conseil 829-79 du 21 mars 1979. Ce règlement donne un délai au détenteur de permis de camionnage pour le paiement des droits prescrits pour les permis.

### 3. Autres règlements

- Règlement modifiant le Règlement sur les écoles de conduite, arrêté en conseil 1559-78 du 10 mai 1978. Ce règlement modifie les formulaires des écoles de conduite.
- Avis EC-8 du 9 août 1978. Cet avis concerne le programme des cours de conduite de la motocyclette à l'attention des apprentis conducteurs.
- Arrêté en conseil 1377-78 du 26 avril 1978. Cet arrêté en conseil vient modifier les règles de pratique et de procédures devant le Tribunal de l'expropriation.
- Arrêté en conseil 2024-78 du 21 juin 1978 modifiant le Règlement 20 de la Loi des autoroutes. Cet arrêté en conseil concerne des modifications à la circulation et à la vitesse sur les autoroutes.
- Arrêté en conseil 3706-78 du 30 novembre 1978 concernant des modifications de certaines conditions d'administration au protocole d'entente touchant les caisses populaires pour l'immatriculation des véhicules automobiles.

### 4. Arrêtés en conseil

- Arrêté en conseil autorisant le changement de contrôle de la compagnie Gérard Gagnon Ltée détenant un permis de transport de la C.T.Q. (A.C. 2685-78 du 23 août 1978).
- Arrêté en conseil concernant la formation d'un comité d'étude sur la formation d'une corporation intermunicipale de transport dans la banlieue de Montréal (A.C. 3414-78 du 2 novembre 1978).
- Arrêté en conseil concernant la formation d'une corporation municipale de transport à Sherbrooke (A.C. 2620-78 du 16 août 1978).
- Arrêté en conseil concernant la formation d'une corporation intermunicipale de transport sur la rive sud de Québec (A.C. 3779-78 du 6 décembre 1978).

### 5. Ordonnance

- Ordonnance 6319-RT modifié par l'arrêté en conseil 604-79 du 28 février 1979 concernant le regroupement de municipalités du Montréal Métropolitain pour fins de transport de marchandises.

Composition et montage:  
Caractéra inc.

Impression:  
La Renaissance inc.

Bibliothèque du Ministère des Transports



QTR A 029 665